

CHAPTER 8
COLOURS AND FLAGS

SECTION 1
GENERAL

DEFINITIONS

1. Cased Colours. Colours enclosed in a fabric case.
2. Colours. Consecrated ceremonial flags which are carried by, and mark the identity of, Canadian Forces (CF) formations and units, and include: Queen's Colours; Standards; Guidons; and Command, College and Regimental Colours.
3. Dipping the Colours. Rendering a salute by lowering the Colours to the entitled dignitaries detailed in A-AD-200-000/AG-000, Honours, Flags and Heritage Structure of the CF.
4. Flags. Pieces of bunting or other material, attachable to a staff or halyard, and used as a means of identification or for signalling. As a generic term, it includes Colours. In this chapter it specifically means only those non-consecrated flags which may be carried on parade, i.e., Commemorative (Royal) banners, the National Flag, the CF Ensign and Command Flags.
5. Let Fly the Colours. Releasing the Colours to fly free, either as a salute to dignitaries not entitled to the Royal Salute as detailed in A-AD-200-000/AG-000, Honours, Flags and Heritage Structure of the CF, or to allow free identification of the flag.
6. Uncased Colours. Colours removed from the fabric case.

CHAPITRE 8
LES DRAPEAUX CONSACRÉS
ET LES DRAPEAUX

SECTION 1
GÉNÉRALITÉS

DÉFINITIONS

1. Drapeaux consacrés engainés. Drapeaux consacrés recouverts d'un étui en tissu.
2. Les drapeaux consacrés. Drapeaux consacrés utilisés comme symbole par les formations et unités des Forces canadiennes (FC) et englobant les drapeaux consacrés de la Reine, les étendards, les guidons, les drapeaux consacrés régimentaires ainsi que les drapeaux consacrés des collèges et des commandements.
3. Salut avec les drapeaux consacrés. Descente des drapeaux consacrés effectuée pour saluer les personnes qui y ont droit conformément à l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC.
4. Drapeaux. Pièces d'étamine ou d'une étoffe quelconque attachée à une hampe ou à une drisse et servant de symbole ou de signal. En règle générale, le terme « drapeau » inclus les drapeaux consacrés mais dans ce chapitre, il s'applique seulement aux drapeaux non consacrés utilisés dans les défilés, c'est-à-dire aux bannières commémoratives (royales), au Drapeau national, à l'enseigne des FC et aux fanions de commandement.
5. Laisser flotter les drapeaux consacrés. Relâcher les drapeaux consacrés pour qu'ils flottent soit pour saluer un dignitaire qui n'a pas droit au salut royal, conformément à l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC, soit pour permettre l'identification du drapeau.
6. Drapeaux consacrés dégainés. Les drapeaux consacrés qu'on a retirés de leur étui en tissu.

PARADING COLOURS AND FLAGS

7. Guidelines for when Colours and flags may be carried on parade are given in A-AD-200-000/AG-000, Honours, Flags and Heritage Structure of the CF.

8. The Colour drill in this chapter applies equally to flags when carried on parade, unless specifically noted.

DRAPING THE COLOURS

9. Colours only shall be draped for funerals (see Chapter 11). The Colour is draped with a piece of black crepe 2.5 m long and 33 cm wide, tied in a bow at the base of the pikehead so that the span of the bow is 30 cm. The ends, cut on the bias, should hang half-way down the sleeve of the Colour (Figure 8-1-1).

UTILISATION DES DRAPEAUX ET DES DRAPEAUX CONSACRÉS LORS DE RASSEMBLEMENTS

7. Les directives concernant l'utilisation des drapeaux et des drapeaux consacrés lors de rassemblements sont contenues dans la publication A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC.

8. À moins d'indication contraire, la section de ce chapitre concernant l'exercice avec le drapeau consacré s'applique aussi bien aux drapeaux non consacrés qu'aux autres genres de drapeaux.

CRAVATE DE DEUIL

9. Seuls les drapeaux consacrés doivent être munis d'une cravate de deuil pour des funérailles (voir le chapitre 11). La cravate de deuil est faite d'un morceau de crêpe noire de 2.5 m de longueur sur 33 cm de largeur dont on fait une boucle que l'on fixe à la base de la pointe de la hampe. La boucle doit avoir une largeur de 30 cm. Les extrémités, coupées en biais, doivent pendre à mi-hauteur du manchon du drapeau consacré (figure 8-1-1).

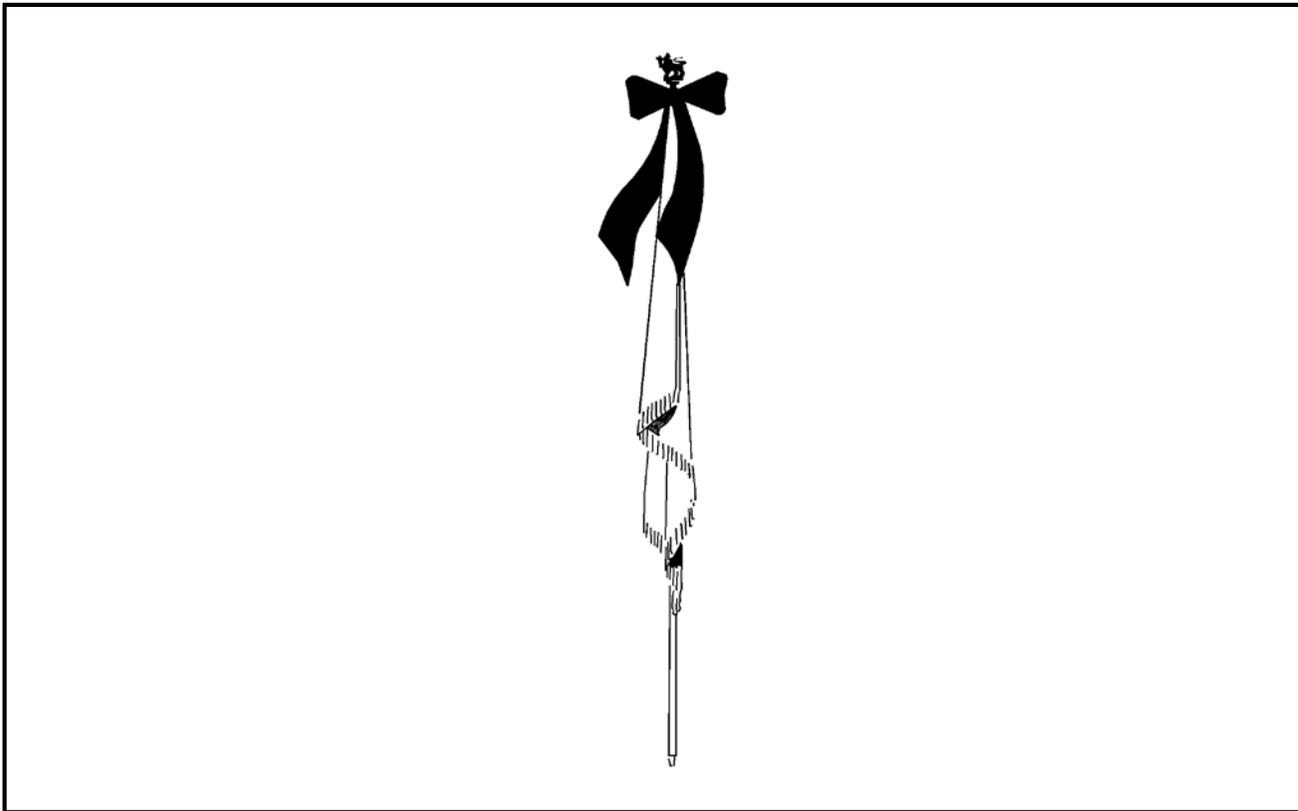


Figure 8-1-1 Draping the Colour

Figure 8-1-1 Cravate de deuil

SECTION 2

THE COLOUR PARTY

COMPOSITION OF A COLOUR PARTY

1. The composition of a colour party carrying one colour (Figure 8-2-1) shall be:

- a. Colour Officer – one junior officer (a Guidon is carried by a master warrant officer); and
- b. Colour Escorts – two sergeants (or below, if necessary);
- c. Colour orderly (corporal, drummer or private). The colour orderly usually marches in supernumerary ranks of formations near the guard until needed to attend the Colour, or wait off parade as required.

2. The composition of a Colour party carrying two Colours (Figure 8-2-2) shall be:

- a. Colour officers – two junior officers; and
- b. Colour Escorts – one master warrant officer or warrant officer, and two sergeants (or below, if necessary);
- c. Two orderlies (corporals, drummers or privates). The colour orderlies usually march in supernumerary ranks of formations near the guard until needed to attend the Colours, or wait off parade as required.

3. DELETED

4. When a stand of Colours is carried, the Queen's Colour occupies the position of honour, i.e., on the right of the Colour party (on the left from the spectators point of view).

COMPOSITION OF A FLAG PARTY

5. When the National Flag, Canadian Forces (CF) Ensign or command flags are carried on parade, they shall normally be carried by senior non-commissioned officers.

6. Normally, the National Flag has no escort. It may be given an armed escort if the troops on parade are armed.

SECTION 2

GARDE DE DRAPEAU CONSACRÉ

COMPOSITION DE LA GARDE DE DRAPEAU CONSACRÉ

1. La garde de drapeau consacré pour un seul drapeau consacré (figure 8-2-1) comprend :

- a. le porte-drapeau consacré – un officier subalterne (le guidon est porté par un adjudant-maître); et
- b. l'escorte du drapeau consacré – deux sergents (ou deux militaires d'un grade inférieur);
- c. un planton (caporal, tambour ou soldat). Le planton prend généralement place dans les rangs surnuméraires des formations qui se trouvent à proximité de la garde en attendant que son service soit requis, ou bien il attend à l'écart du rassemblement.

2. La garde de drapeau consacré pour deux drapeaux consacrés (figure 8-2-2) comprend :

- a. les porte-drapeaux consacrés – deux officiers subalternes; et
- b. l'escorte des drapeaux consacrés – un adjudant-maître ou un adjudant, avec deux sergents (ou deux militaires d'un grade inférieur);
- c. deux plantons (caporaux, tambours ou soldats). Les plantons prennent généralement place dans les rangs surnuméraires des formations qui se trouvent à proximité de la garde en attendant que son service soit requis, ou bien ils attendent à l'écart du rassemblement.

3. SUPPRIMÉ

4. Lorsque la garde porte un ensemble de drapeaux consacrés, le drapeau consacré de la Reine occupe la place d'honneur, c'est-à-dire la droite (la gauche, vu par les spectateurs).

COMPOSITION DE LA GARDE POUR UN DRAPEAU

5. Le Drapeau national, l'enseigne des Forces canadiennes (FC) et les fanions de commandement sont ordinairement portés par des sous-officiers supérieurs.

6. En règle générale, le Drapeau national n'est pas accompagné d'une escorte. Il peut, toutefois, être accompagné d'une escorte armée si les troupes défilent en armes.

7. The CF Ensign and command flags by themselves are not entitled to, and shall not be attended by, an armed escort. They may have such an escort when paraded in company with the National Flag if it has an armed escort.

8. When a flag party carries the National Flag and either the CF Ensign or a command flag, the National Flag occupies the position of honour on the right (on the left from the spectators point of view).

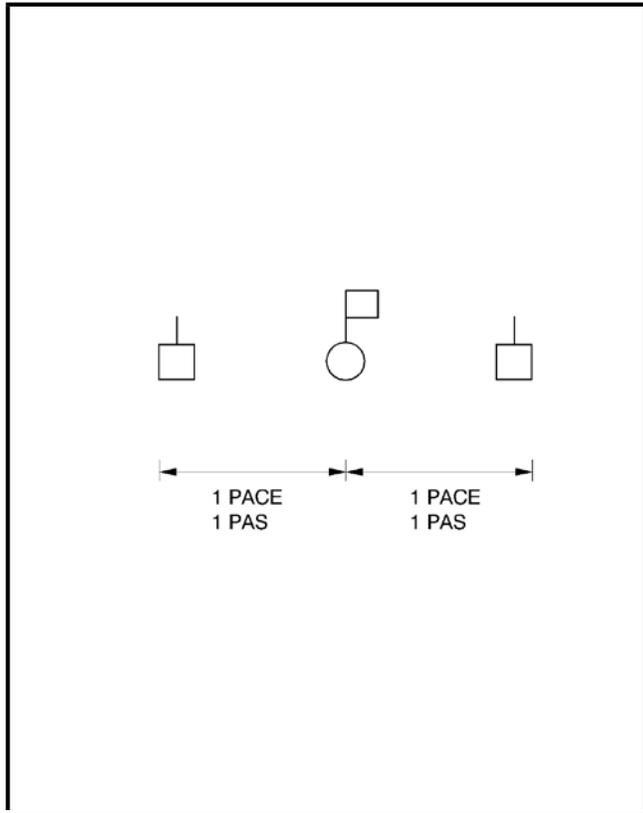


Figure 8-2-1 Colour Party for One Colour
Figure 8-2-1 Garde pour un seul drapeau consacré

DUTIES

9. Colour Officers (master warrant officer for Guidons). Colour officers are appointed to carry, handle and protect the Colours.

10. Colour Escort. The mission of Colour escorts is to safeguard the Colours. Once they have taken up their duty, they remain with the Colour, or with any armed "escort to the Colour", until it is safely lodged again. With an "escort to the Colour", they

7. L'enseigne des FC et les fanions de commandement ne sont jamais accompagnés d'une escorte armée, à moins d'être arborés avec le Drapeau national et que celui-ci soit accompagné d'une escorte armée.

8. Lorsque le Drapeau national est utilisé en même temps que l'enseigne des FC ou qu'un fanion de commandement, il doit occuper la place d'honneur, c'est-à-dire la droite (la gauche, vu par les spectateurs).

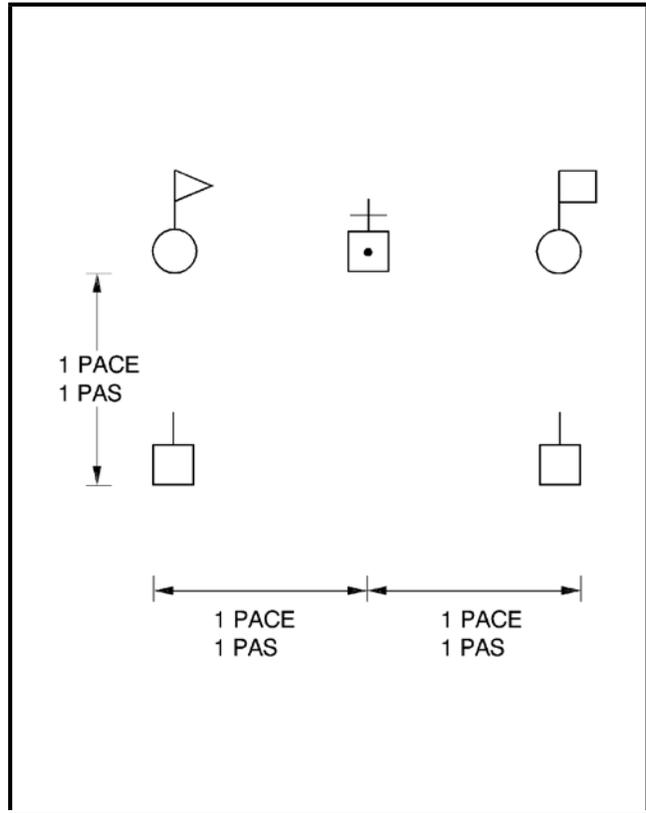


Figure 8-2-2 Colour Party for Two Colours
Figure 8-2-2 Garde pour deux drapeaux consacrés

FONCTIONS

9. Portes-drapeaux consacrés (adjudants-mâîtres dans le cas des guidons). Les portes-drapeaux consacrés ont comme tâche de porter, de manipuler et de protéger les drapeaux consacrés.

10. Escorte des drapeau consacrés. Les escortes ont comme mission de garder les drapeaux consacrés en sécurité. À partir du moment où les membres d'une escorte entrent en fonction, ils se tiennent constamment près du drapeau consacré

occupy supernumerary positions until called upon to resume their close escort duties. When Colours are ordered to take post in review order, the escorts shall stand fast.

ou près de l'escorte armée, s'il y a lieu, tant que le drapeau consacré n'est pas replacé en sécurité. Avec une escorte armée, ils occupent des positions surnuméraires jusqu'au moment où ils doivent reprendre leurs fonctions d'escorte rapprochée. Lorsque les membres de la garde du drapeau consacré reçoivent l'ordre de prendre place en ordre de revue, les membres de l'escorte doivent se tenir immobiles.

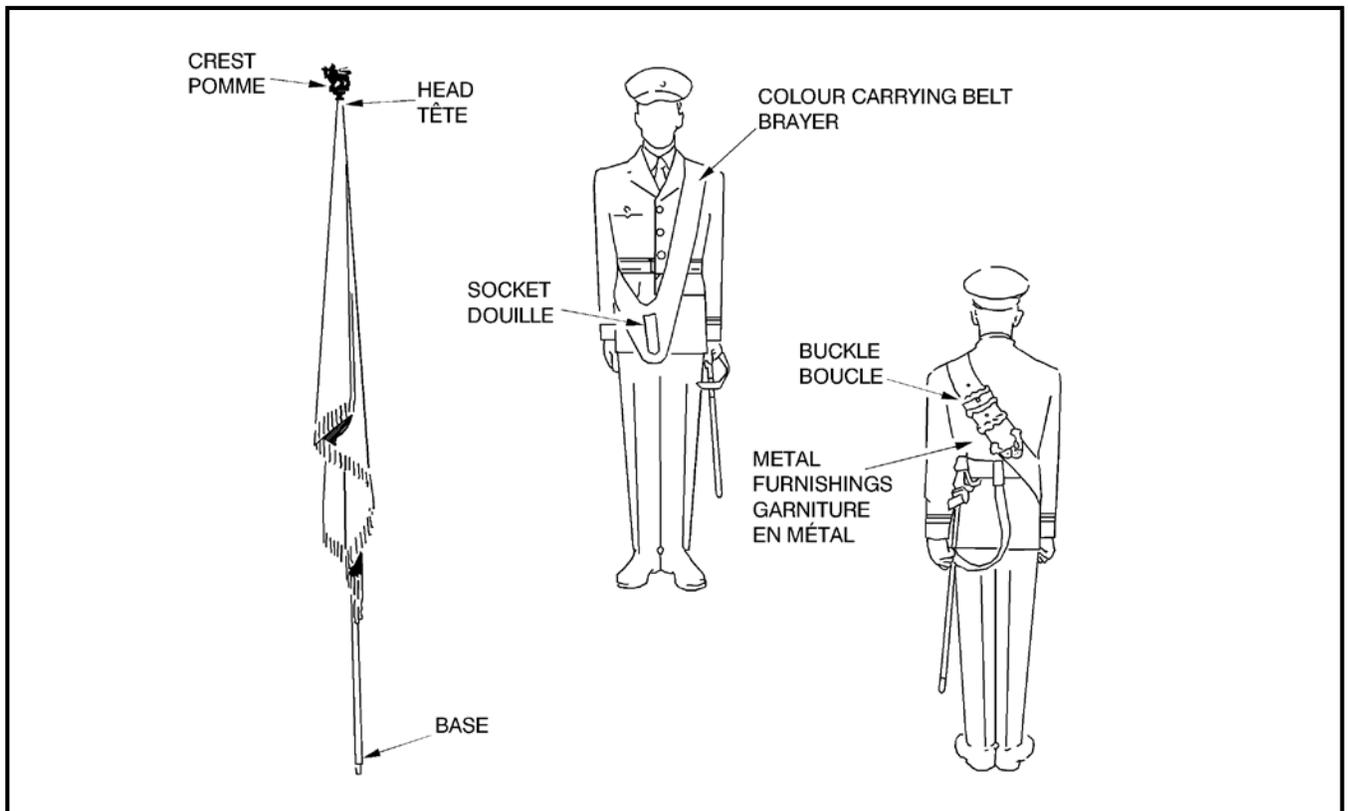


Figure 8-2-3 Details of the Colour Pike and Belt
Figure 8-2-3 Hampe et brayer

11. Colour Orderlies. When Colours are to be moved cased to a ceremonial parade, a Colour orderly shall be designated for each to assist the Colour officer and take charge of the cases during the parade. In units with a corps of drums, a drummer or bugler is traditionally given this responsibility, with the drum major assisting the adjutant with ensuring that Colours and Colour belts are ready for parades. Since a drummer or bugler with Colour orderly duties is precluded from playing an instrument, any other service member may be selected in lieu.

11. Plantons des drapeaux consacrés. Lorsqu'il faut transporter des drapeaux consacrés engainés jusqu'au lieu d'une prise d'armes, on désigne un planton pour chacun des drapeaux consacrés et ces plantons ont comme tâche d'aider les porte-drapeaux consacrés et de s'occuper des étuis pendant le rassemblement. Chez les unités qui sont pourvues d'un corps de tambours, ces tâches sont traditionnellement confiées à un tambour ou à un clairon, tandis que le tambour-major agit comme assistant du capitaine-adjutant et s'assure que les drapeaux consacrés et les brayers sont prêts pour la cérémonie. Comme le tambour ou le clairon ainsi affecté à une tâche de planton se trouve empêché de jouer de son instrument, on peut désigner, à la place, une autre personne.

ARMS AND EQUIPMENT

12. The details of the Colour pike and belt are shown in Figure 8-2-3.
13. The Colour bearer wears the Colour belt over the left shoulder.
14. The Colour officer (or master warrant officer in the case of armoured regiments) shall be armed with a sword or a pistol.
15. The Colour escort shall be armed with bayonets fixed, the points of which may be covered with short sheathes, in order to avoid tearing the Colours.

ARMES ET ÉQUIPEMENT

12. La figure 8-2-3 illustre les différentes parties de la hampe et du brayer.
13. Le porte-drapeau consacré porte le brayer sur l'épaule gauche.
14. Le porte-drapeau consacré (ou l'adjudant-maître dans le cas des régiments blindés) est armé d'un sabre ou d'un pistolet.
15. Les membres de l'escorte du drapeau consacré portent le fusil avec la baïonnette au canon. Afin d'éviter d'endommager les drapeaux consacrés, on recouvre la pointe de la baïonnette d'un étui protecteur.

SECTION 3

COLOUR DRILL

GENERAL

1. Colour drill shall be executed with a standard pause between movements in a similar manner to rifle drill.
2. A cased Colour shall be held in the order position at the halt and carried in the slope position on the march. A cased Colour is never held at the carry.
3. An uncased Colour is never sloped at the halt; it shall be at the carry or the order, according to whether arms are at the shoulder or the order.
4. On the march, an uncased Colour always shall be carried at the slope, except when on the review parade ground or when paying compliments. Then, it shall be at the carry.
5. During an inspection of personnel on parade the uncased Colour shall be at the carry.

POSITION OF THE ORDER

6. At the order (Figure 8-3-1):
 - a. The Colour bearer is at attention.
 - b. The pike is held vertical with the right hand, at the right side. The base of the pike is on the ground at the right side of the right foot, in line with the toe of the shoe.
 - c. The pike and Colour are held with an all-round grasp of the right hand, back of the hand outwards, at the point of the pike where the lowest corner of the Colour reaches.
 - d. The Colour shall hang naturally down the pike and shall not be stretched taut.
 - e. The right elbow is at the side.
 - f. The right wrist is directly in rear of the pike.

SECTION 3

EXERCICE AVEC LE DRAPEAU CONSACRÉ

GÉNÉRALITÉS

1. Quand on procède à l'exercice avec le drapeau consacré, on doit observer la pause réglementaire entre les mouvements, de la même façon que pour l'exercice avec le fusil.
2. Un drapeau consacré engainé peut se tenir de deux façons : à la halte, à la position au pied et, en marche, à la position à l'épaule. On ne tient jamais un drapeau consacré engainé dans la position au port.
3. Quant au drapeau consacré dégainé, à la halte, on ne le porte jamais à l'épaule; on le porte soit à la position au port, soit à la position au pied, selon que les troupes ont l'arme à l'épaule ou au pied.
4. En marchant, le drapeau consacré dégainé est toujours porté à l'épaule, sauf pour rendre les honneurs ou pour défiler sur le terrain de rassemblement. Dans ces deux circonstances, on adopte la position au port.
5. Au cours d'une revue du personnel, on tient le drapeau consacré dégainé à la position au port.

POSITION AU PIED

6. Quand le porte-drapeau consacré adopte la position au pied (figure 8-3-1) :
 - a. Il se tient au garde-à-vous.
 - b. Il tient la hampe à sa droite, avec la main droite et en position verticale. Il place la base de la hampe au sol, à droite de son pied droit et dans la ligne du bout de ses pieds.
 - c. Il tient la hampe avec la main droite refermée, à l'endroit sur la hampe où le coin inférieur du drapeau consacré se trouve, le dos de la main vers l'extérieur.
 - d. Le drapeau consacré doit pendre naturellement le long de la hampe sans être tendu.
 - e. Le porte-drapeau consacré garde le coude droit sur le côté.
 - f. Le poignet droit se trouve directement à l'arrière de la hampe.

7. A cased Colour is held similarly except that the case is grasped in the right hand.

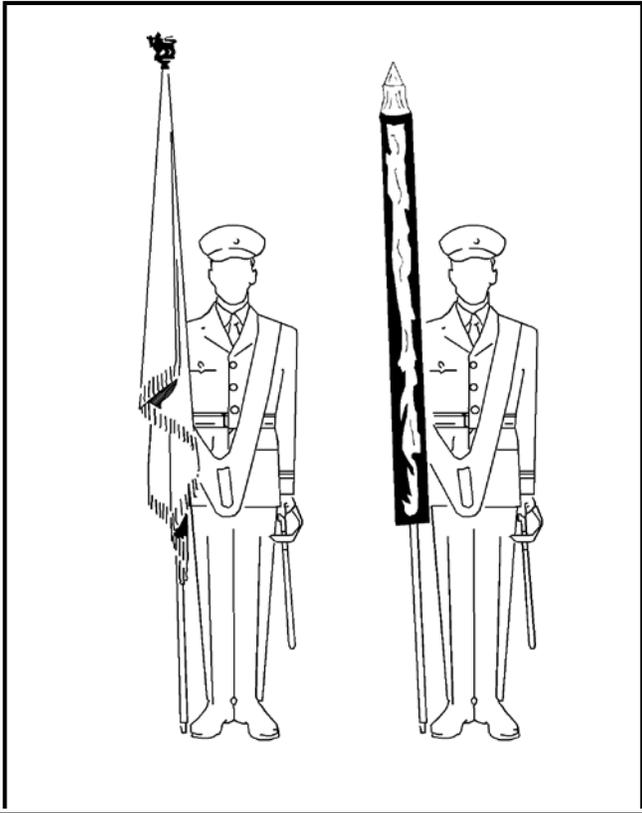


Figure 8-3-1 Position of the Order (uncased and cased)
Figure 8-3-1 Position au pied (drapeau consacré dégainé et drapeau consacré engainé)

STAND AT EASE FROM THE ORDER

8. On the command STAND AT – EASE:
- move the left foot in the normal manner (Figure 8-3-2); and
 - keep the Colour and pike unmoved in the same position as described for the order.

7. Le drapeau consacré engainé se tient de la même façon, sauf que le porte-drapeau consacré empoigne l'étui dans sa main droite.

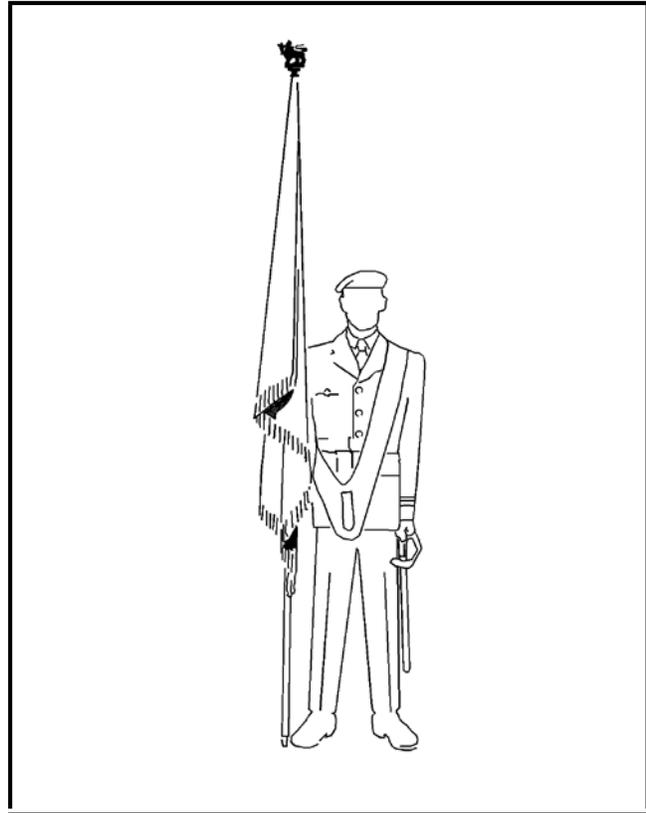


Figure 8-3-2 Stand at Ease
Figure 8-3-2 Position en place repos

DE LA POSITION AU PIED À LA POSITION EN PLACE REPOS

8. Au commandement « EN PLACE, RE — POS » :
- déplacer le pied gauche de la façon normale (figure 8-3-2); et
 - tenir la hampe et le drapeau consacré de la même façon que pour la position au pied.

STAND EASY FROM STAND AT EASE

9. On the command STAND – EASY:
- a. the Colour and pike remain in the same position;
 - b. the left arm is kept to the side; and
 - c. the body is relaxed, but the feet and Colour are not moved.
10. The stand at ease position shall be resumed on the cautionary command SQUAD (GUARD) (etc.).

ORDER FROM STAND AT EASE

11. On the command ATTEN – TION, move the left foot in the normal manner.

CARRY FROM THE ORDER

12. On the command CARRY COLOUR(S) BY NUMBERS, SQUAD – ONE;
- a. with the right hand, raise the Colour to a vertical position in front of the centre of the body, keeping the base of the pike just clear of the socket, and the right forearm alongside the pike (Figure 8-3-3); and
 - b. simultaneously, bring the left hand to the socket and guide the pike into the socket.
13. On the command SQUAD – TWO:
- a. bring the left hand to the position of the order;
 - b. simultaneously raise the right forearm parallel to the ground; thus

DE LA POSITION EN PLACE REPOS À LA POSITION REPOS

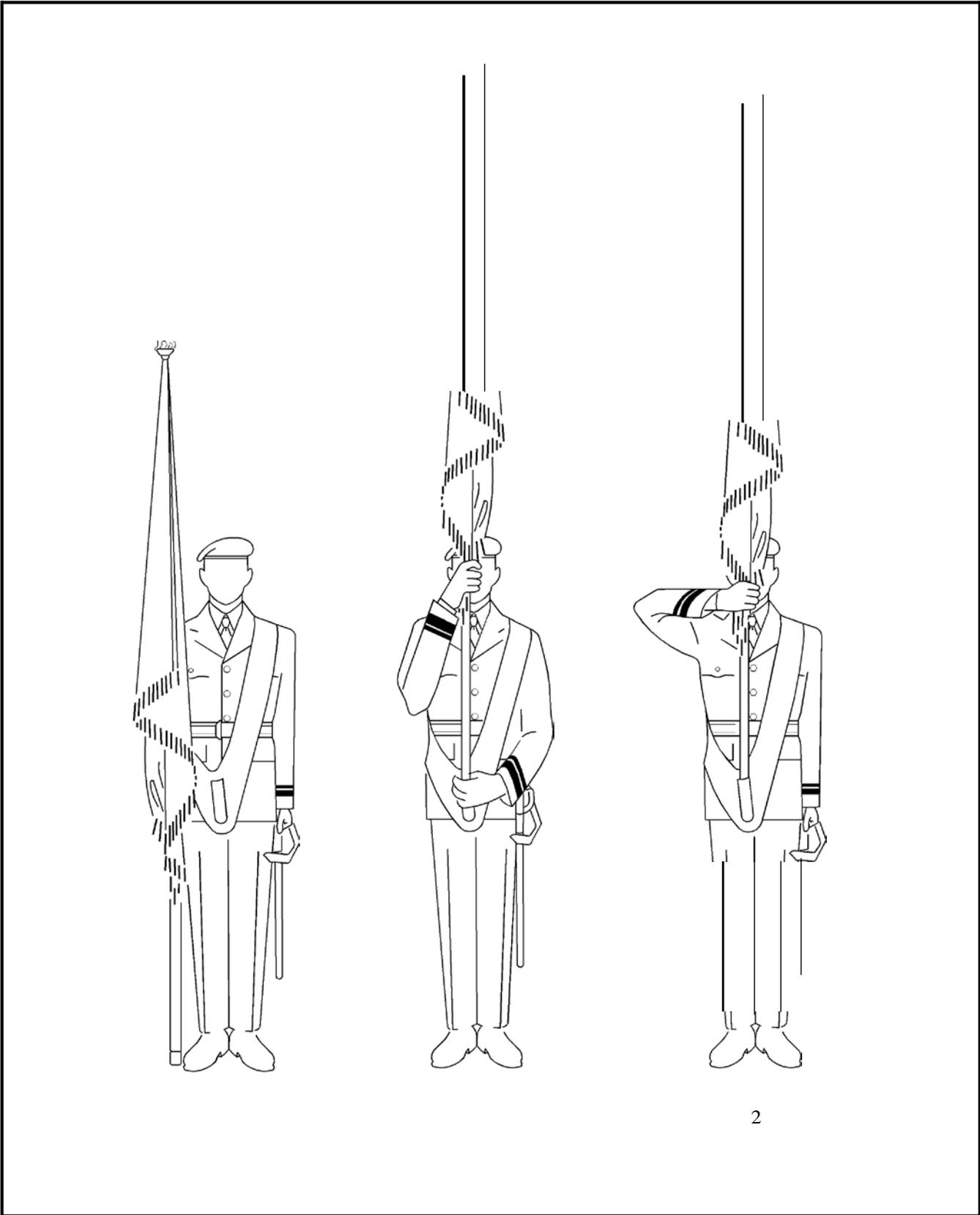
9. Au commandement « RE — POS » :
- a. garder le drapeau consacré et la hampe à la même position;
 - b. garder le bras gauche le long du corps; et
 - c. détendre le corps sans déplacer ni les pieds ni le drapeau consacré.
10. Le porte-drapeau consacré reprend la position en place repos au commandement d'avertissement commençant par le mot « ESCOUADE (GARDE) (etc.) ».

DE LA POSITION EN PLACE REPOS À LA POSITION AU PIED

11. Au commandement « GARDE-À — VOUS », déplacer le pied gauche de la façon normale.

DE LA POSITION AU PIED À LA POSITION AU PORT

12. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AU PORT LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), ESCOUADE — UN » :
- a. soulever le drapeau consacré de la main droite, en le tenant à la verticale, et l'amener devant soi au centre du corps, en gardant la base de la hampe juste au-dessus de la douille et l'avant-bras le long de la hampe (figure 8-3-3); et
 - b. en même temps, utiliser la main gauche pour diriger la base de la hampe dans la douille.
13. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :
- a. placer la main gauche comme dans la position au pied;
 - b. en même temps, lever l'avant-bras droit pour qu'il soit parallèle au sol; et



2

Figure 8-3-3 Carry from the Order
Figure 8-3-3 De la position au pied à la position au port

c. on completion of the movement:

- (1) the right hand is opposite the mouth,
- (2) the right forearm is parallel to the ground at right angles to the pike,
- (3) the wrist of the right arm is straight,
- (4) the back of the hand is outwards, and
- (5) the head and eyes are facing the front.

14. On the command CARRY – COLOUR, the two movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

15. When arms are carried on a parade and the parade is given the command SHOULDER – ARMS, the Colour officer shall carry the Colour in time with the rifle movements.

ORDER FROM THE CARRY

16. On the command ORDER COLOUR(S) BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

- a. with the right hand raise the pike clear of the socket, bringing the right forearm from the horizontal position to a vertical position alongside the pike (Figure 8-3-4); and
- b. simultaneously, bring the left hand to the socket to steady the pike and belt.

17. On the command SQUAD – TWO:

- a. carry the Colour with the right hand to the position of the order;
- b. move the left hand across the body to steady the pike; thus

c. après exécution du mouvement :

- (1) la main droite se trouve vis-à-vis de la bouche,
- (2) l'avant-bras droit est parallèle au sol et perpendiculaire à la hampe,
- (3) le poignet du bras droit est redressé,
- (4) le dos de la main se trouve dirigé vers l'extérieur, et
- (5) la tête et les yeux sont dirigés vers l'avant.

14. Au commandement « AU PORT LE DRAPEAU — CONSACRÉ », les deux mouvements sont combinés. Le porte-drapeau consacré doit observer la pause réglementaire entre les mouvements.

15. Lorsque les troupes sont en armes et qu'elles reçoivent l'ordre « À L'ÉPAULE — ARMES », le porte-drapeau consacré change de position en suivant la cadence des mouvements d'armes.

DE LA POSITION AU PORT À LA POSITION AU PIED

16. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AU PIED LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), ESCOUADE — UN » :

- a. soulever la hampe hors de la douille, avec la main droite, en amenant l'avant-bras droit de la position horizontale à la position verticale, le long de la hampe (figure 8-3-4); et
- b. en même temps, approcher la main gauche de la douille afin de tenir en place la hampe et le brayer.

17. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

- a. amener le drapeau consacré, avec la main droite, dans la position au pied;
- b. retenir la hampe avec la main gauche; et

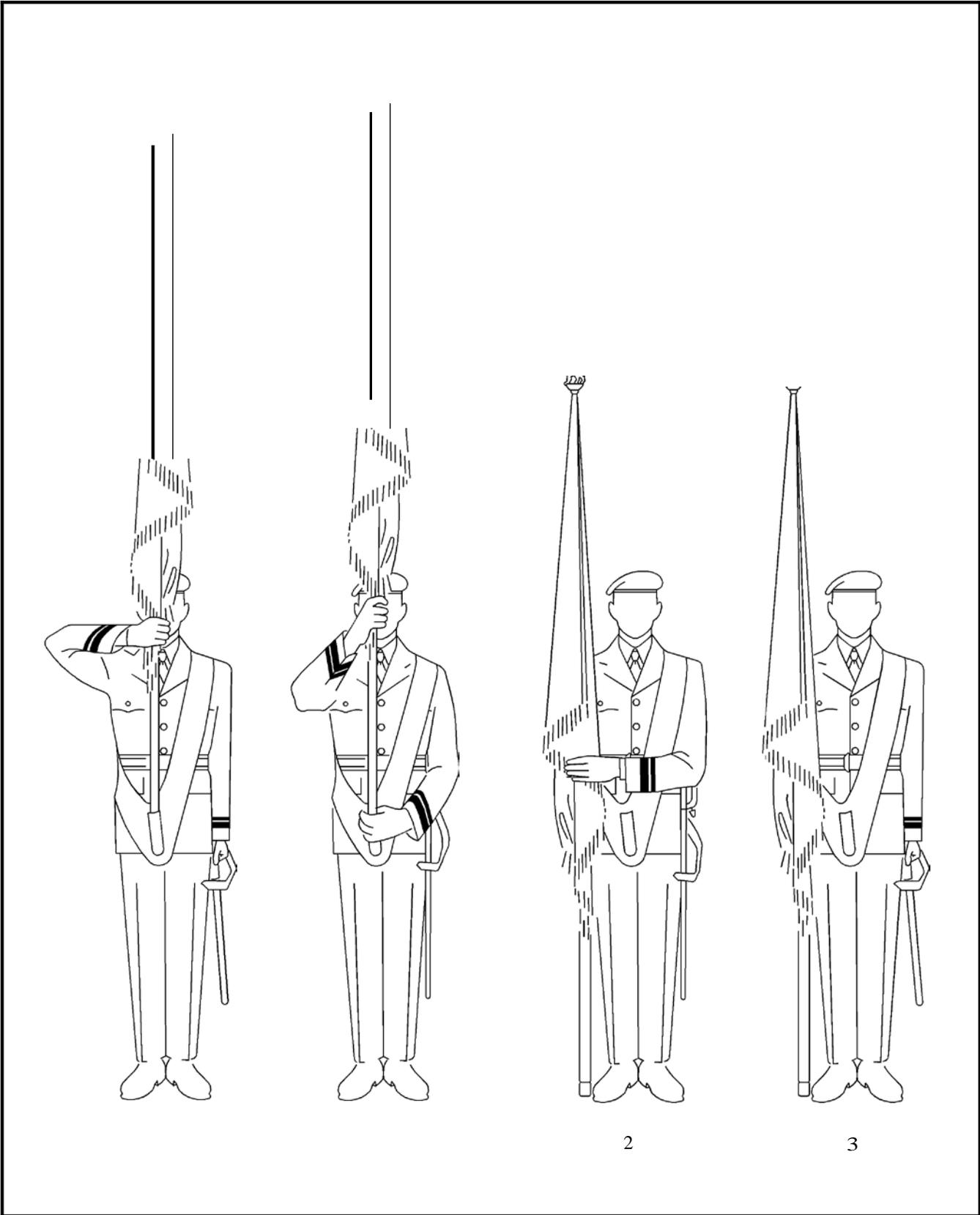


Figure 8-3-4 Order from the Carry
Figure 8-3-4 De la position au port à la position au pied

c. on completion of the movement:

- (1) the back of the left hand shall be outwards,
- (2) the fingers of the left hand are extended and pointing to the right, and
- (3) the left forearm is parallel to the ground.

18. On the command SQUAD – THREE, cut the left hand to the side in the position of attention.

19. On the command ORDER – COLOUR, the three movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

20. When arms are carried on a parade and the parade is given the command ORDER – ARMS, the Colour officer shall order the Colour in time with the rifle movements, unless the command is given just prior to an inspection, when the Colour officer shall remain at the carry.

SLOPE FROM THE CARRY

21. On the command SLOPE COLOUR(S) BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

- a. with the right hand raise the pike clear of the socket, bringing the right forearm from the horizontal position to a vertical position alongside the pike (Figure 8-3-5); and
- b. simultaneously, bring the left hand to the socket to steady the pike and the belt.

22. On the command SQUAD – TWO:

- a. lower the Colour with the right hand to the right shoulder;
- b. simultaneously, with the left hand grasp the pike above the right hand with an all-round grip, to steady the pike; thus

c. après exécution du mouvement :

- (1) le dos de la main gauche se trouve vers l'extérieur,
- (2) les doigts de la main gauche sont étendus et pointent vers la droite, et
- (3) l'avant-bras gauche se trouve parallèle au sol.

18. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », ramener la main gauche le long du corps, à la position du garde-à-vous.

19. Au commandement « AU PIED LE DRAPEAU — CONSACRÉ », les trois mouvements sont combinés. Le porte-drapeau consacré doit observer une pause réglementaire entre les mouvements.

20. Lorsque les troupes sont en armes et qu'elles reçoivent l'ordre « AU PIED — ARMES », le porte-drapeau consacré passe à la position au pied, en suivant la cadence des mouvements d'armes. On ne fait exception à cette règle que si le commandement est donné immédiatement avant une revue. Dans ce cas, le porte-drapeau consacré conserve la position au port.

DE LA POSITION AU PORT À LA POSITION À L'ÉPAULE

21. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À L'ÉPAULE LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), ESCOUADE — UN » :

- a. dégager la hampe de la douille avec la main droite, en amenant l'avant-bras droit de la position horizontale à la position verticale, le long de la hampe (figure 8-3-5); et
- b. en même temps, utiliser la main gauche pour tenir la hampe en place.

22. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

- a. abaisser le drapeau consacré sur l'épaule droite, avec la main droite;
- b. en même temps, de la main gauche, saisir la hampe à pleine main, au-dessus de la main droite, de façon à l'immobiliser; et

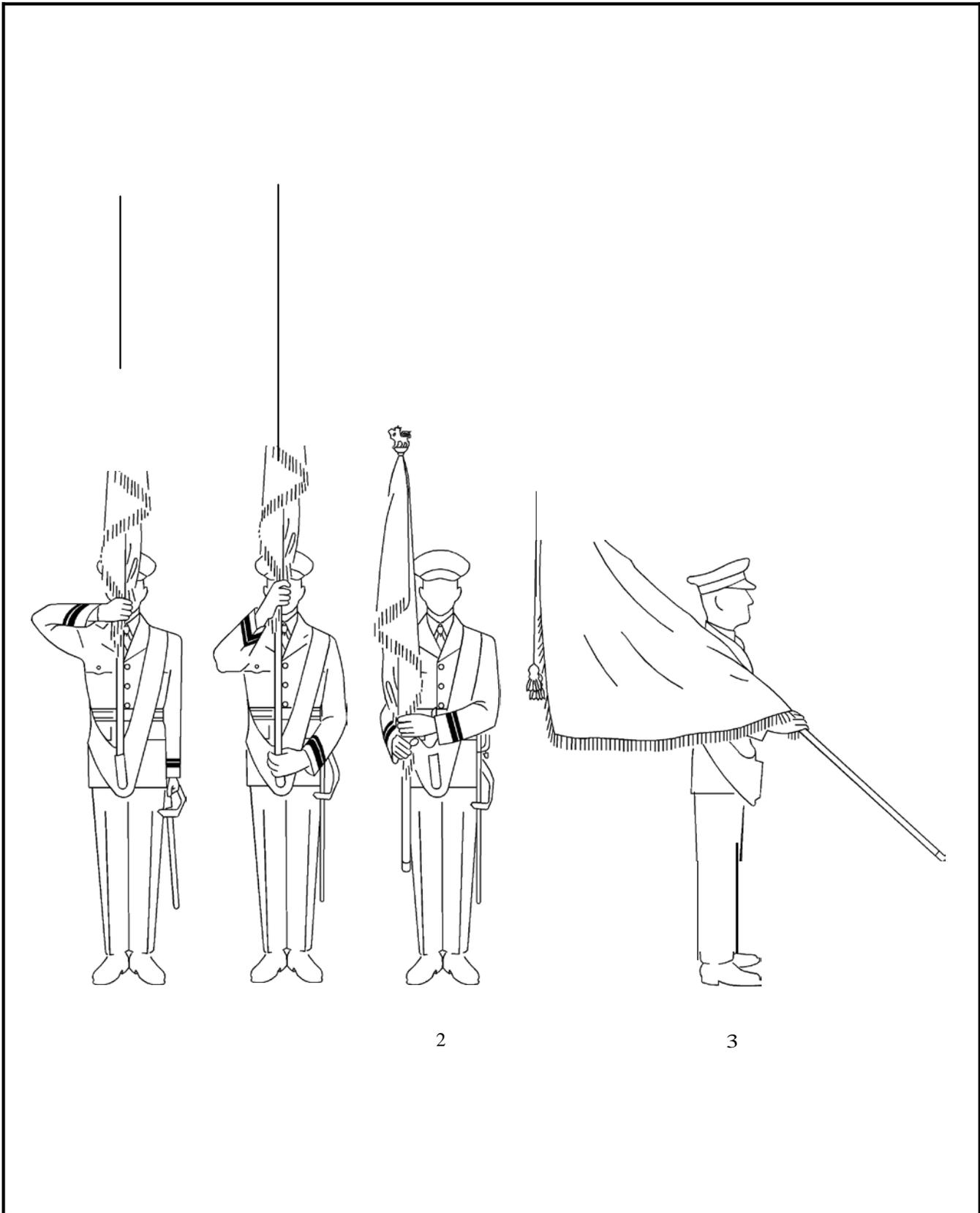


Figure 8-3-5 Slope from the Carry
Figure 8-3-5 De la position au port à la position à l'épaule

c. on completion of the movement:

- (1) the Colour shall be at a 45 degree angle on the right shoulder,
- (2) the elbow shall be close to the body,
- (3) the right forearm should be in a comfortable position parallel to the ground,
- (4) the Colour shall hang over and cover the right shoulder and arm, and
- (5) the pike shall not show between the hand and the shoulder and shall be covered by the Colour.

23. On the command SQUAD – THREE, cut the left hand to the side assuming the position of the order.

24. On the command SLOPE – COLOUR, the three movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

25. Upon departing the review parade ground or after paying compliments elsewhere, an uncased Colour normally should be returned to the slope in the following manner:

- a. On the command QUICK – MARCH, the Colour officer shall slope the Colour from the carry, executing the first movement on the first pace with the left foot and the remaining movements on successive paces with the left foot.
- b. When the senior Colour officer gives the command SLOPE – COLOUR, after paying compliments on other than a review parade ground, the command is given on the left foot and the movements executed as above. When only one Colour is carried, the Colour officer shall carry out the movements without word of command.

c. après exécution du mouvement :

- (1) le drapeau consacré doit reposer sur l'épaule droite à un angle de 45 degrés,
- (2) le coude doit être maintenu près du corps,
- (3) l'avant-bras droit doit être parallèle au sol,
- (4) le drapeau consacré recouvre l'épaule et le bras droits, et
- (5) la hampe est recouverte par le drapeau consacré depuis la main jusqu'à l'épaule.

23. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », amener la main gauche près du corps et adopter la position au pied.

24. Au commandement « À L'ÉPAULE LE DRAPEAU — CONSACRÉ », les trois mouvements sont combinés. Le porte-drapeau consacré doit observer une pause réglementaire entre les mouvements.

25. Après un salut ou au moment de quitter le terrain de rassemblement, le porte-drapeau consacré reprend habituellement la position à l'épaule de la façon suivante :

- a. Au commandement « PAS CADENCÉ — MARCHÉ », le porte-drapeau consacré passe de la position au port à la position à l'épaule en exécutant le premier mouvement au premier pas du pied gauche et en exécutant les mouvements suivants à chaque pas du pied gauche.
- b. Dans un défilé ailleurs que sur un terrain de rassemblement, une fois les honneurs rendus, le porte-drapeau principal donne le commandement « À L'ÉPAULE LE DRAPEAU — CONSACRÉ » en mettant le pied gauche au sol. Le mouvement s'exécute ensuite de la façon décrite ci-dessus. S'il y a un seul drapeau consacré, le porte-drapeau consacré exécute le mouvement sans qu'aucun commandement ne soit donné.

SLOPE FROM THE ORDER (CASED COLOUR)

26. On the command SLOPE COLOUR(S) BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

- a. with the right hand raise the pike clear of the ground and place it on the right shoulder (Figure 8-3-6); and
- b. simultaneously, with the left hand grasp the pike above the right hand with an all-round grip, to steady the pike.

27. On the command SQUAD – TWO, cut the left hand smartly to the side, assuming the position of attention.

28. On the command SLOPE – COLOUR, both movements are combined, with a standard pause between movements. On the completion of the drill the Colour shall be at a 45 degree angle on the right shoulder, the right elbow close to the body and the right forearm in a comfortable position parallel to the ground.

ORDER FROM THE SLOPE (CASED COLOUR)

29. On the command ORDER COLOUR(S) BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

- a. with the right hand lower the pike to the ground by straightening the right arm down the right side (Figure 8-3-7); and
- b. simultaneously, bring the left arm smartly across the body, keeping the forearm parallel to the ground and steady the Colour by cupping the left hand around the case.

30. On the command SQUAD – TWO, cut the left arm smartly to the side, assuming the position of attention.

31. On the command ORDER – COLOUR, both movements are combined, with a standard pause between movements.

DE LA POSITION AU PIED À LA POSITION À L'ÉPAULE (DRAPEAU CONSACRÉ ENGAÎNÉ)

26. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À L'ÉPAULE LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), ESCOUADE — UN » :

- a. dégager la hampe de la douille avec la main droite et placer le drapeau consacré sur l'épaule droite (figure 8-3-6); et
- b. en même temps, saisir la hampe à pleine main de la main gauche, au-dessus de la main droite, de façon à l'immobiliser.

27. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », ramener vivement la main gauche près du corps et adopter la position du garde-à-vous.

28. Au commandement « À L'ÉPAULE LE DRAPEAU — CONSACRÉ », le porte-drapeau consacré combine les deux mouvements en observant la pause réglementaire entre les mouvements. Après exécution des mouvements, le drapeau consacré doit reposer sur l'épaule droite à un angle de 45 degrés, et le porte-drapeau consacré doit avoir le coude droit près du corps et l'avant bras droit parallèle au sol.

DE LA POSITION À L'ÉPAULE À LA POSITION AU PIED (DRAPEAU CONSACRÉ ENGAÎNÉ)

29. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AU PIED LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), ESCOUADE — UN » :

- a. abaisser la hampe jusqu'au sol avec la main droite, en étendant le bras droit le long du corps (figure 8-3-7); et
- b. en même temps, amener vivement le bras gauche devant le corps, en gardant l'avant-bras parallèle au sol, et immobiliser le drapeau consacré en entourant la gaine de la main gauche.

30. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », ramener vivement le bras gauche près du corps et prendre la position du garde-à-vous.

31. Au commandement « AU PIED LE DRAPEAU — CONSACRÉ », combiner les deux mouvements en observant la pause réglementaire entre les mouvements.

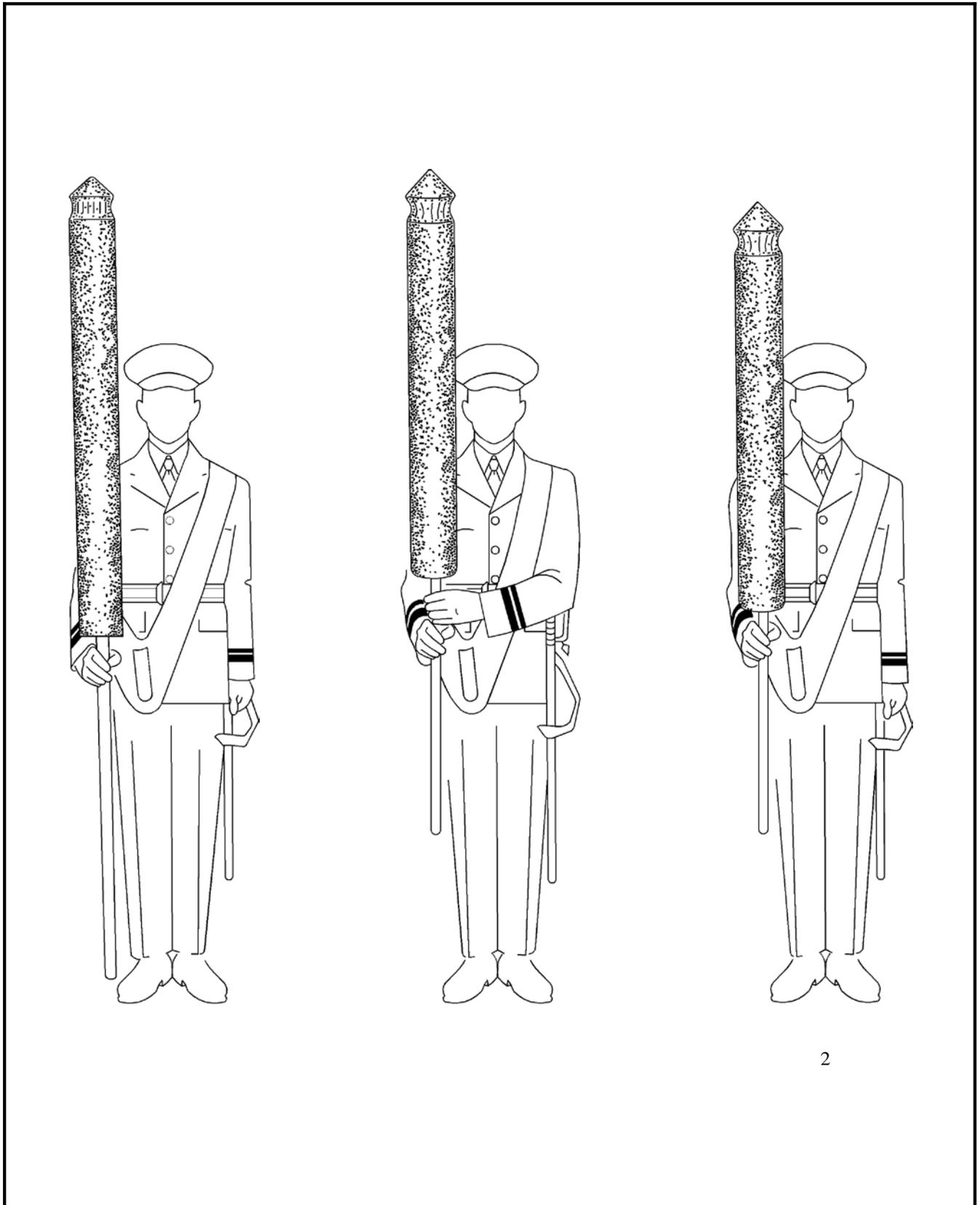


Figure 8-3-6 Slope from the Order (Cased Colour)

Figure 8-3-6 De la position au pied à la position à l'épaule (drapeau consacré engaine)

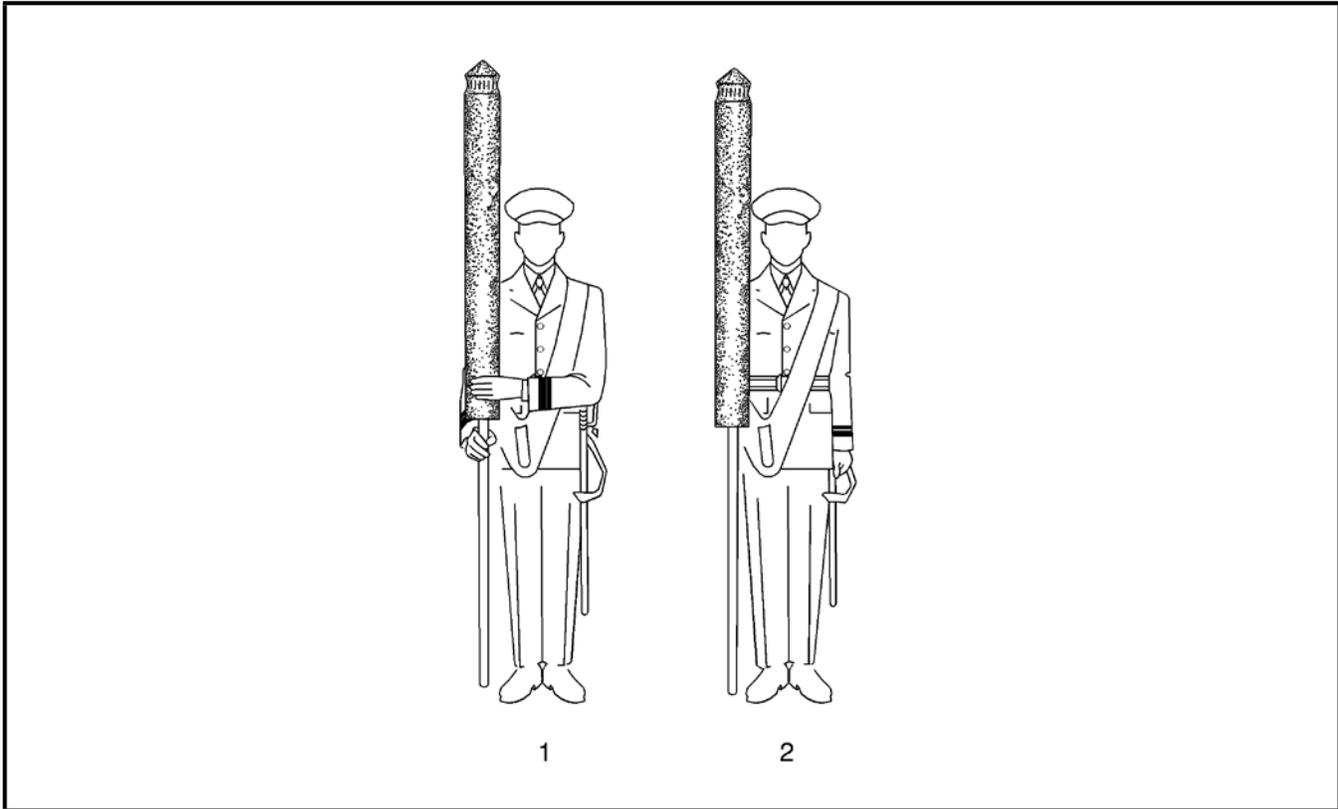


Figure 8-3-7 Order from the Slope

Figure 8-3-7 De la position à l'épaule à la position au pied (drapeau consacré engainé)

CHANGING THE COLOUR AT THE SLOPE

FAÇON DE CHANGER LE DRAPEAU CONSACRÉ D'ÉPAULE

32. On the command CHANGE COLOUR(S) BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

32. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, CHANGEZ LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), ESCOUADE — UN » :

- a. grasp the pike with the left hand above the right, in an all-around grip, back of the hand to the front, and thumb to the rear (Figure 8-3-8); and
- b. keep the elbows close to the body.

- a. saisir la hampe à pleine main en plaçant la main gauche au-dessus de la main droite, le dos de la main vers l'avant, le pouce vers l'arrière (figure 8-3-8); et
- b. garder les coudes près du corps.

33. On the command SQUAD – TWO:

33. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

- a. carry the Colour, with the pike perpendicular, to a position 10 cm in front of the centre of the body; and
- b. keep the elbows close to the body and both forearms parallel to the ground.

- a. tout en tenant le drapeau consacré à la verticale, l'amener vers l'avant, au centre, à 10 cm du corps; et
- b. garder les coudes près du corps et les deux avant-bras parallèles au sol.

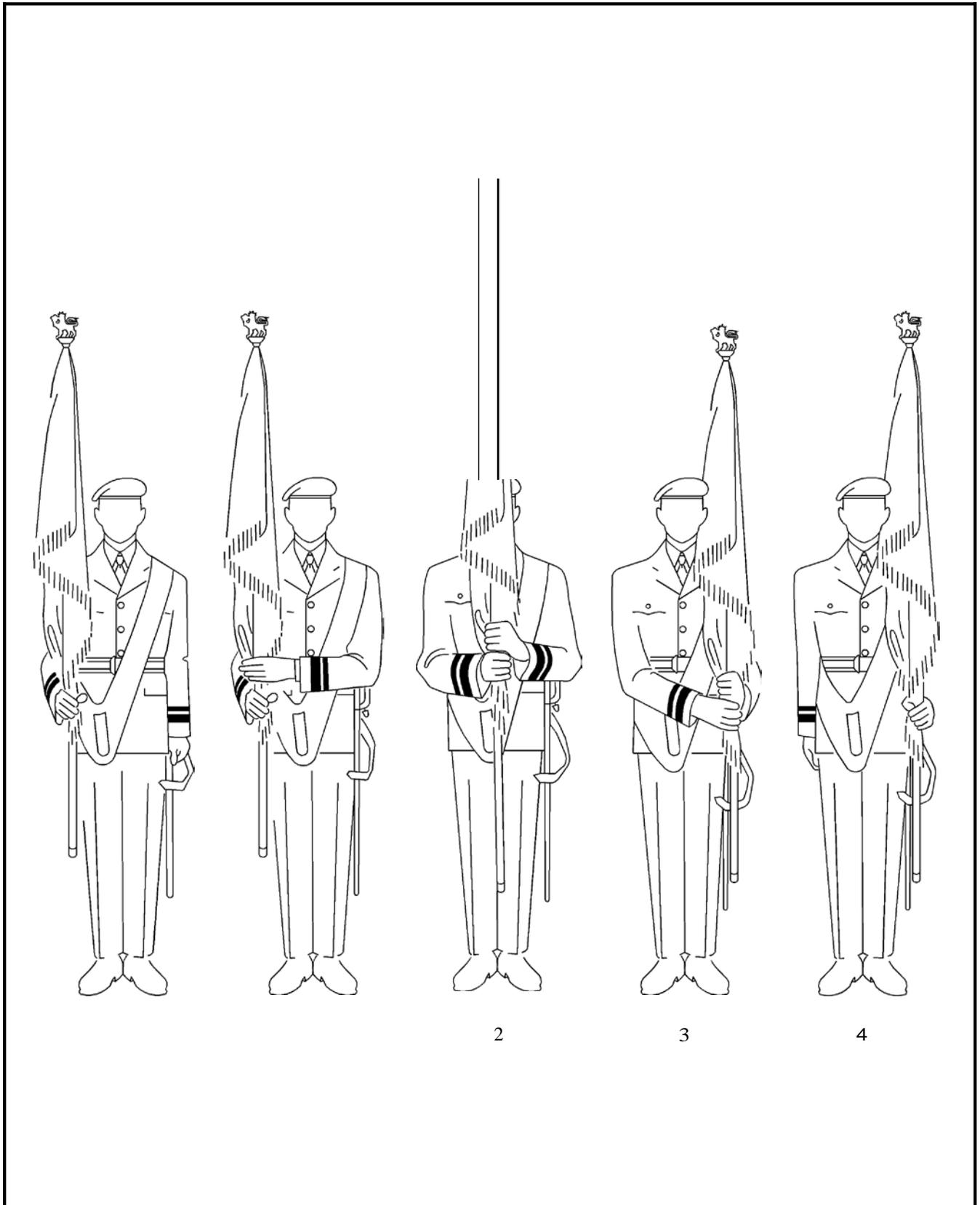


Figure 8-3-8 Changing the Colour at the Slope
Figure 8-3-8 Fac;on de changer le drapeau consacre d'epaule

34. On the command SQUAD – THREE, place the Colour on the left shoulder, retaining the grip of both hands on the pike in a similar position to that described for the first movement above, except that the back of the right hand is now to the front.

35. On the command SQUAD – FOUR, cut the right hand to the side.

36. On the command CHANGE – COLOUR, combine the four movements, observing a standard pause between the movements.

37. To change Colour from the left to the right, the drill above is reversed.

CARRY FROM THE SLOPE

38. On the command CARRY COLOUR(S) BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

- a. raise the Colour off the right shoulder with the right hand to the perpendicular position of the carry from the order (Figure 8-3-9); and
- b. simultaneously, bring the left hand to the socket to guide the base of the pike into the socket.

39. On the command SQUAD – TWO, cut the left hand to the side and assume the carry position.

40. On the command CARRY – COLOUR, the two movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

LET FLY FROM THE CARRY

41. On the command LET FLY THE – COLOUR(S), maintaining the grip on the pike, release the Colour with a downward movement of the right hand (Figure 8-3-10).

34. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », placer le drapeau consacré sur l'épaule gauche en gardant les deux mains sur la hampe comme pour le premier mouvement ci-dessus mais, cette fois-ci, en tenant le dos de la main droite vers l'avant.

35. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », ramener la main droite près du corps.

36. Au commandement « CHANGEZ LE DRAPEAU — CONSACRÉ », combiner les quatre mouvements en observant une pause réglementaire entre les divers mouvements.

37. Pour ramener le drapeau consacré de l'épaule gauche à l'épaule droite, on procède de la même façon mais à l'inverse.

DE LA POSITION À L'ÉPAULE À LA POSITION AU PORT

38. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AU PORT LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), ESCOUADE — UN » :

- a. soulever le drapeau consacré de l'épaule droite avec la main droite pour l'amener à la verticale comme lorsqu'il s'agit de passer de la position au pied à la position au port (figure 8-3-9); et
- b. en même temps, utiliser la main gauche pour diriger la base de la hampe dans la douille.

39. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », ramener la main gauche près du corps et prendre la position au port.

40. Au commandement « AU PORT LE DRAPEAU — CONSACRÉ », combiner les deux mouvements en observant la pause réglementaire entre les mouvements.

DE LA POSITION AU PORT À LA POSITION LAISSEZ FLOTTER LE DRAPEAU CONSACRÉ

41. Au commandement « LAISSEZ FLOTTER LE(S) DRAPEAU(X) — CONSACRÉ(S) », laisser flotter le drapeau consacré en faisant un mouvement vers le bas, avec la main droite, sans relâcher la hampe (figure 8-3-10).

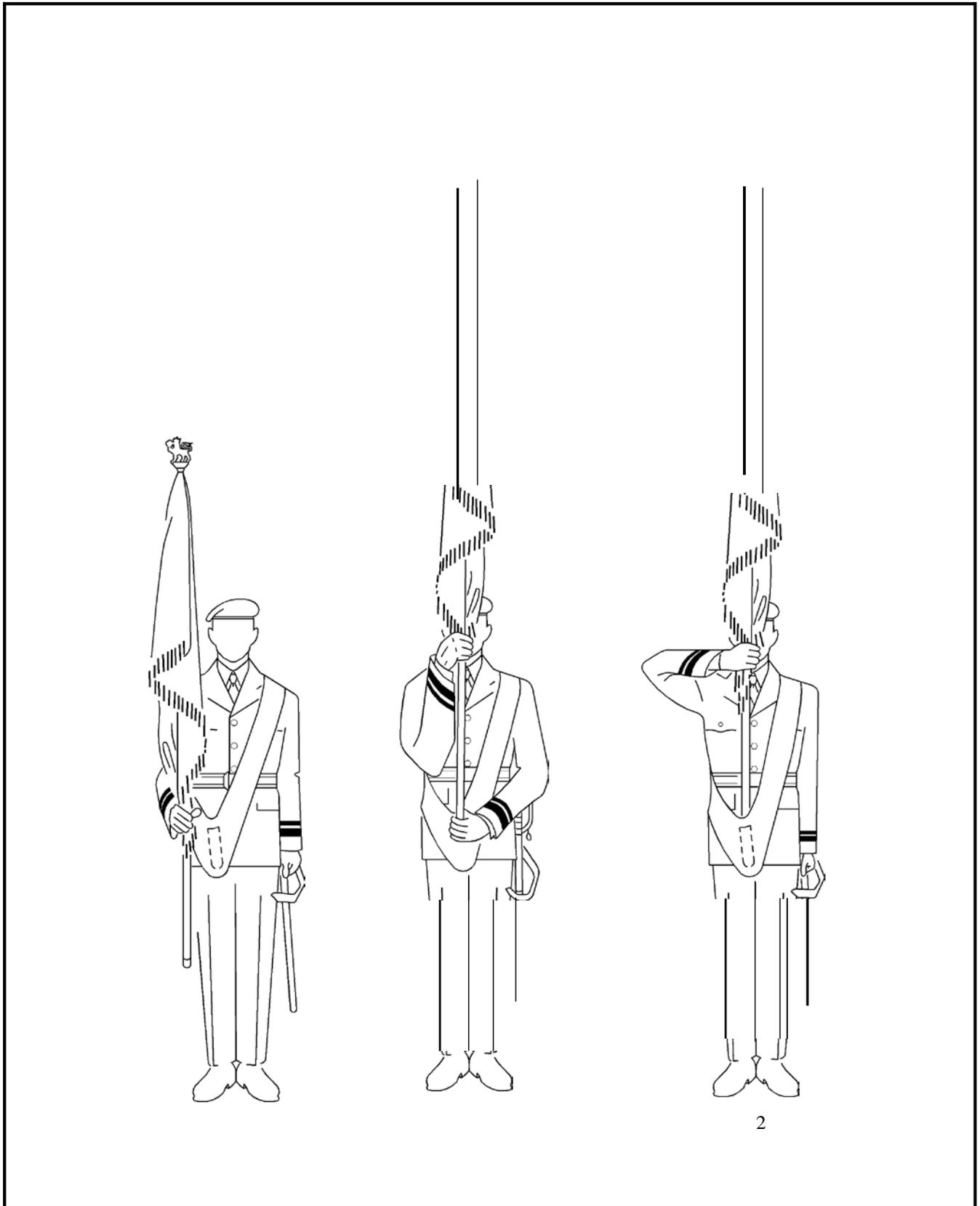


Figure 8-3-9 Carry from the Slope
Figure 8-3-9 De la position à l'épaule à la position au port

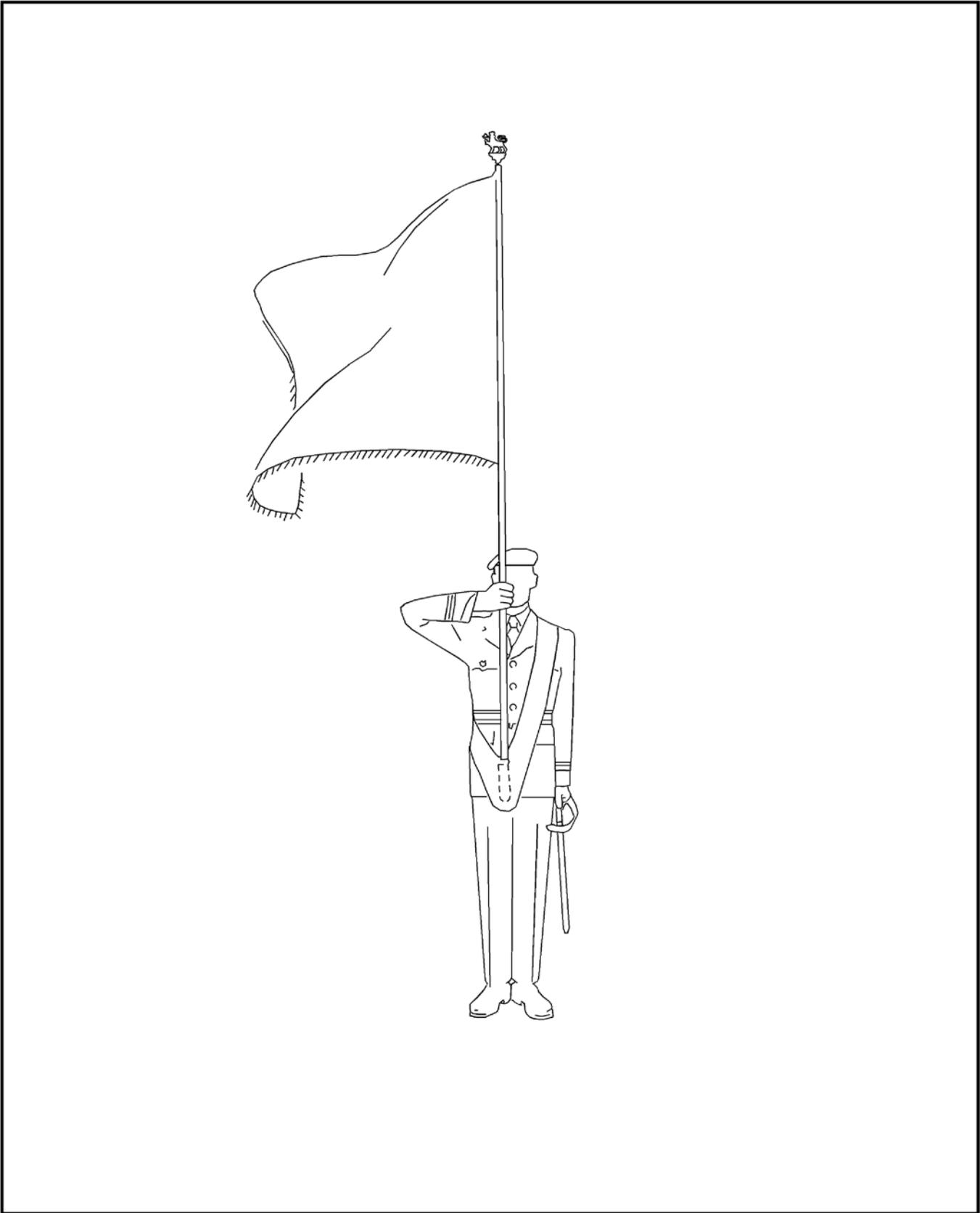


Figure 8-3-10 Let Fly from the Carry

Figure 8-3-10 De la position au port à la position laissez flatter le drapeau consacre

42. When arms are carried on parade and the order GENERAL SALUTE, PRESENT – ARMS is given, the Colour shall be let fly on the first movement of the present arms.

43. During the march past in quick time, on the command EYES – RIGHT, the Colour is let fly on the next left foot.

44. On the command EYES – FRONT, the Colour is caught as detailed in paragraph 45.

CATCHING THE COLOUR FROM THE LET FLY

45. On the command CATCH THE COLOUR(S) BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

- a. grasp the Colour with the left hand and bring it in to the pike (Figure 8-3-11); and
- b. simultaneously, grasp the corner of the Colour with the right hand, back of the hand outwards, at the point of the pike where the lowest corner of the Colour reached.

46. On the command SQUAD – TWO, cut the left hand to the side to the position of attention and raise the right forearm to the horizontal position.

47. On the command CATCH THE – COLOUR, the two movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

48. Depending on the wind direction, the Colour may be grasped with the right hand after securing the pike in the left hand. If, because of wind strength, the Colour cannot be caught, the Colour shall be brought to the position of the order, the Colour secured and returned to the carry. The same drill is executed while marching.

49. When arms are carried on parade and the parade is ordered to shoulder arms from the present, the Colour officer shall carry out the movements in time with the rifle movements.

42. Lorsque les troupes sont en armes et qu'elles reçoivent l'ordre « SALUT GÉNÉRAL, PRÉSENTEZ — ARMES », on déploie le drapeau consacré au premier mouvement de la présentation des armes.

43. Lorsque les troupes défilent au pas cadencé, on déploie le drapeau consacré en mettant le pied gauche au sol immédiatement après le commandement « TÊTE À — DROITE ».

44. Au commandement « FIXE », le drapeau consacré est repris en main de la façon décrite au paragraphe 45.

DE LA POSITION LAISSEZ FLOTTER LE DRAPEAU CONSACRÉ À LA POSITION SAISISSEZ LE DRAPEAU CONSACRÉ

45. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SAISISSEZ LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), ESCOUADE — UN » :

- a. saisir le drapeau consacré de la main gauche et le ramener vers la hampe (figure 8-3-11); et
- b. en même temps, saisir le coin du drapeau consacré de la main droite, avec le dos de la main vers l'extérieur, au point le plus bas du drapeau consacré.

46. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », ramener la main gauche près du corps à la position du garde-à-vous et lever l'avant-bras droit à l'horizontale.

47. Au commandement « SAISISSEZ LE DRAPEAU — CONSACRÉ », combinez les deux mouvements en observant la pause réglementaire entre les mouvements.

48. Selon la direction du vent, on peut saisir le drapeau consacré avec la main droite après avoir empoigné la hampe de la main gauche. Si la force du vent est telle qu'on ne peut saisir le drapeau consacré, on amène alors le drapeau consacré au pied, on le saisit puis on reprend la position au port. La même manœuvre peut être exécutée en marchant.

49. Lorsque les troupes sont en armes et qu'elles reçoivent l'ordre de passer de la position présentez armes à la position à l'épaule armes, le porte-drapeau consacré exécute ses mouvements en suivant la cadence des mouvements d'armes.

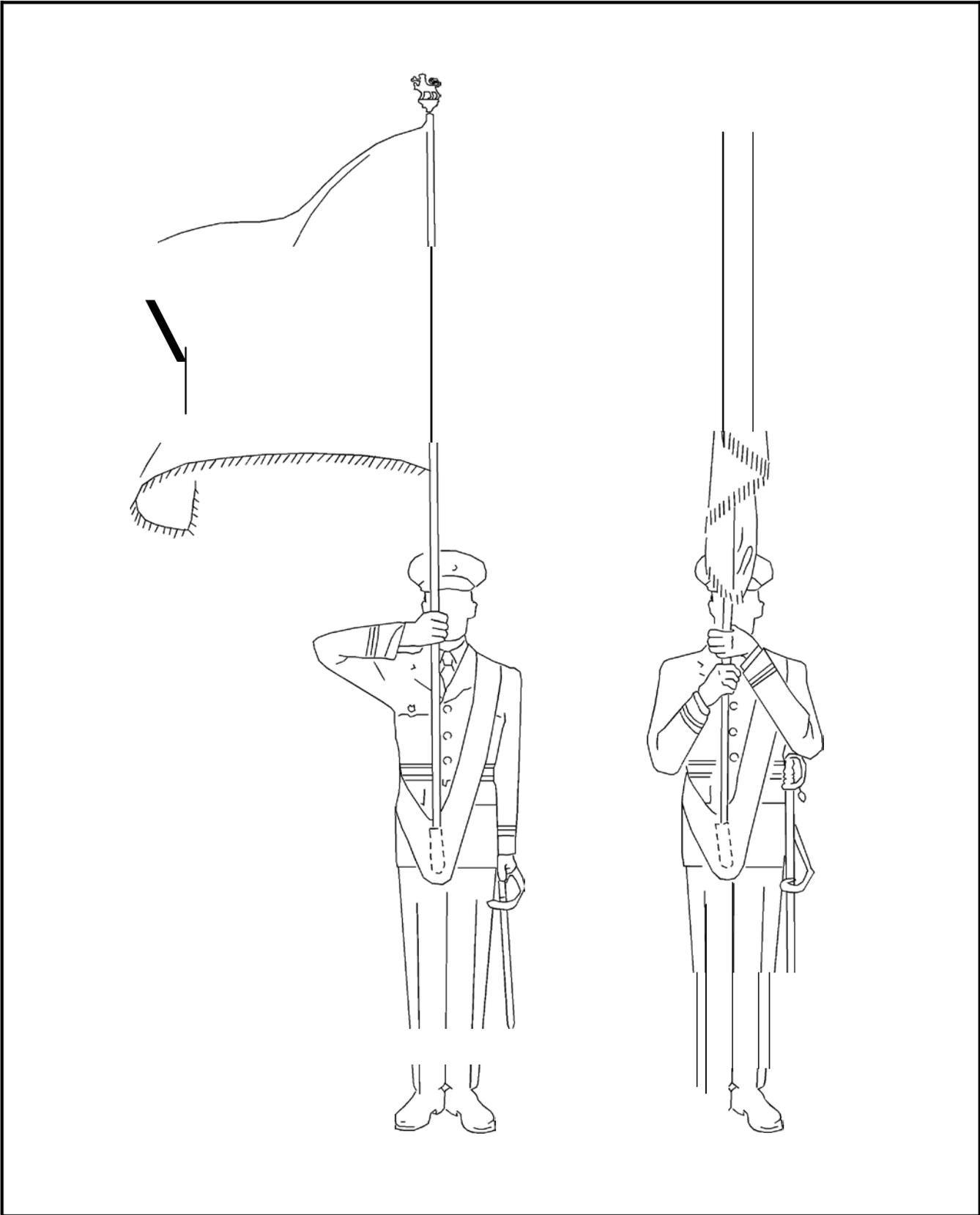


Figure 8-3-11 Catching the Colour from the Let Fly

Figure 8-3-11 De la position laissez flatter le drapeau consacré à la position saisissez le drapeau consacré

DIP FROM THE CARRY AT THE HALT

50. On the command DIP THE COLOUR(S) BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

- a. releasing the Colour from the pike, raise the pike to the full extent of the right arm (Figure 8-3-12); and
- b. simultaneously, bring the left hand across the body and grasp the socket to steady the Colour belt.

51. On the command SQUAD – TWO:

- a. maintaining control of the base of the pike with the right armpit, carry the pike well out to the right with the right hand and lower it with a sweeping motion to a position in front of the right foot;
- b. simultaneously, cut the left hand to the side to the position of attention; thus
- c. on completion of the movement:
 - (1) the pikehead shall be just clear of the ground,
 - (2) the Colour shall be spread on the ground to the right of the pike (see paragraph 54), and
 - (3) the pike shall be held under the right armpit, the back of the right hand towards the ground.

52. On the command DIP – COLOUR, the two movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

53. If the ground is wet or muddy, the pikehead shall be 5 cm above the ground. The Colour shall be held in the left hand to prevent it from being soiled (Figure 8-3-13).

SALUT DEPUIS LA POSITION AU PORT, À LA HALTE

50. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SALUEZ AVEC LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), ESCOUADE — UN » :

- a. étendre le bras droit à pleine extension tout en laissant flotter le drapeau consacré (figure 8-3-12); et
- b. en même temps, saisir la douille du brayer de la main gauche afin de l'immobiliser.

51. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

- a. tout en appuyant la base de la hampe sous l'aisselle droite, imprimer à la hampe un large mouvement circulaire vers la droite, avec la main droite, en l'abaissant graduellement jusque devant le pied droit;
- b. en même temps, ramener la main gauche près du corps à la position du garde-à-vous; et
- c. après l'exécution du mouvement :
 - (1) la pointe de la hampe doit se trouver juste au-dessus du sol,
 - (2) le drapeau consacré doit être étendu sur le sol à la droite de la hampe (voir le paragraphe 54), et
 - (3) la hampe doit être tenue sous l'aisselle droite et le dos de la main doit être tourné vers le sol.

52. Au commandement « SALUEZ AVEC LE DRAPEAU — CONSACRÉ », combiner les deux mouvements en faisant la pause réglementaire entre les mouvements.

53. Si le sol est mouillé ou boueux, le porte-drapeau consacré tient la pointe de la hampe à 5 cm du sol. Il tient également le drapeau consacré avec la main gauche pour éviter qu'il se salisse (figure 8-3-13).

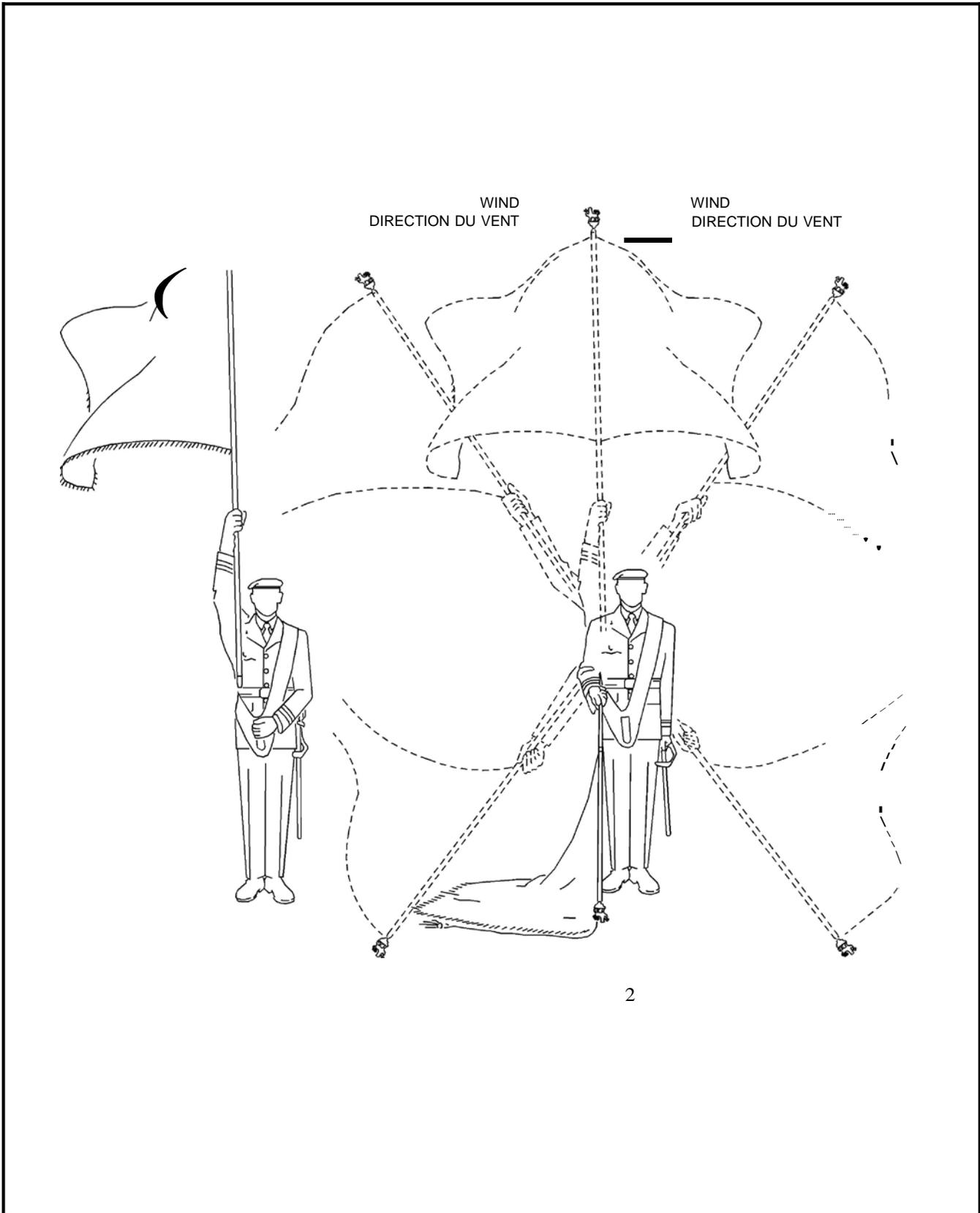


Figure 8-3-12 Dip from the Carry at the Halt

Figure 8-3-12 Salut avec le drapeau consacré depuis la position au port, à la halte

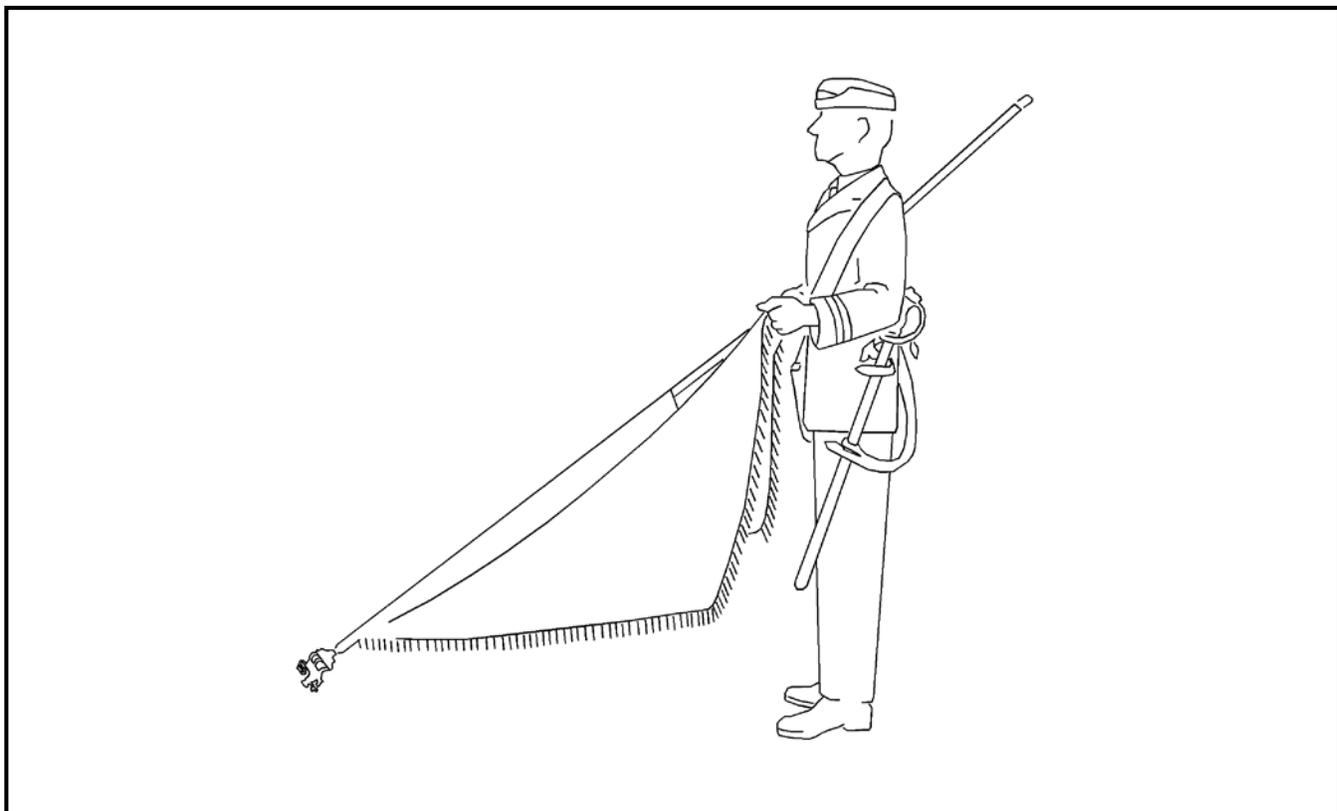


Figure 8-3-13 Dip Position – Wet Ground

Figure 8-3-13 Salut avec le drapeau consacré, sur terrain mouillé

54. If a strong wind is blowing from the right, the pike shall be carried with the right hand well to the left, and then lowered with a sweeping motion to the position of the dip. The Colour shall be spread to the left of the pike.

55. When arms are carried on parade and the order ROYAL SALUTE, PRESENT – ARMS is given, the Colour officer shall commence both movements of the dip in time with the rifle movements.

CARRY FROM THE DIP AT THE HALT

56. On the command CARRY COLOUR(S) BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

- a. raise the Colour with the right hand, to the perpendicular position of the carry; and
- b. simultaneously, bring the left hand to the socket to guide the base of the pike into the socket.

54. Si un fort vent souffle de la droite, le mouvement circulaire imprimé à la hampe avec la main droite se fait vers la gauche, le drapeau consacré se trouvant étendu au sol à gauche de la hampe en fin de mouvement.

55. Lorsque les troupes sont en armes, au commandement « SALUT ROYAL, PRÉSENTEZ — ARMES » le porte-drapeau consacré coordonne les deux mouvements du salut avec les mouvements d'armes.

POSITION AU PORT DEPUIS LE SALUT AVEC LE DRAPEAU CONSACRÉ, À LA HALTE

56. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AU PORT LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), ESCOUADE — UN » :

- a. relever le drapeau consacré de la main droite pour le ramener à la position au port; et
- b. en même temps, utiliser la main gauche pour diriger la base de la hampe dans la douille.

57. On the command SQUAD – TWO:

- a. grasp the Colour with the left hand and bring it in to the pike; and
- b. simultaneously, grasp the corner of the Colour with the right hand as for the carry.

58. On the command SQUAD – THREE, cut the left hand to the side and assume the position of the carry.

59. On the command CARRY – COLOUR, the three movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

60. When arms are carried on parade and the parade is ordered, SHOULDER – ARMS, following the command ROYAL SALUTE, PRESENT – ARMS, the Colour officer shall execute the first two movements of the carry from the dip, at the halt, in time with the two movements of the shoulder arms.

DIP FROM THE CARRY ON THE MARCH

61. The dip is only executed on the march in slow time.

62. On the command EYES – RIGHT given as the left foot is forward and on the ground, the Colour shall be let fly on the next pace with the left foot (Figure 8-3-14).

63. On the following pace with the left foot:

- a. grasp the socket with the left hand; and
- b. raise the pike clear of the socket with the right hand.

64. On the next pace with the left foot:

- a. maintaining control of the base of the pike under the right armpit, move the Colour in a sweeping motion to the right and lower the pike to a horizontal position directly in front; and
- b. simultaneously, cut the left hand to the side.

57. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

- a. serrer le drapeau consacré contre la hampe avec la main gauche; et
- b. en même temps, saisir le coin du drapeau consacré avec la main droite de la façon décrite pour la position au port.

58. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », ramener la main gauche près du corps et prendre la position au port.

59. Au commandement « AU PORT LE DRAPEAU — CONSACRÉ », combiner les trois mouvements en observant une pause réglementaire entre les mouvements.

60. Si les troupes sont en armes, au commandement « À L'ÉPAULE — ARMES » donné après le commandement « SALUT ROYAL, PRÉSENTEZ — ARMES », le porte-drapeau consacré coordonne les deux premiers mouvements ci-dessus avec les deux mouvements nécessaires pour porter l'arme à l'épaule.

SALUT AVEC LE DRAPEAU CONSACRÉ EN MARCHANT DE LA POSITION AU PORT

61. Le salut avec le drapeau consacré en marchant ne se fait qu'au pas ralenti.

62. Le commandement « TÊTE À — DROITE » est donné au moment où le pied gauche est en avant et au sol. Au pas suivant du pied gauche, le porte-drapeau consacré déploie le drapeau consacré (figure 8-3-14).

63. Au pas suivant du pied gauche :

- a. saisir la douille de la main gauche; et
- b. retirer la hampe de la douille avec la main droite.

64. Au pas suivant du pied gauche :

- a. appuyer la base de la hampe sous l'aisselle droite et imprimer au drapeau consacré un mouvement circulaire vers la droite pour le ramener ensuite vers l'avant en position horizontale; et
- b. en même temps, ramener la main gauche près du corps.

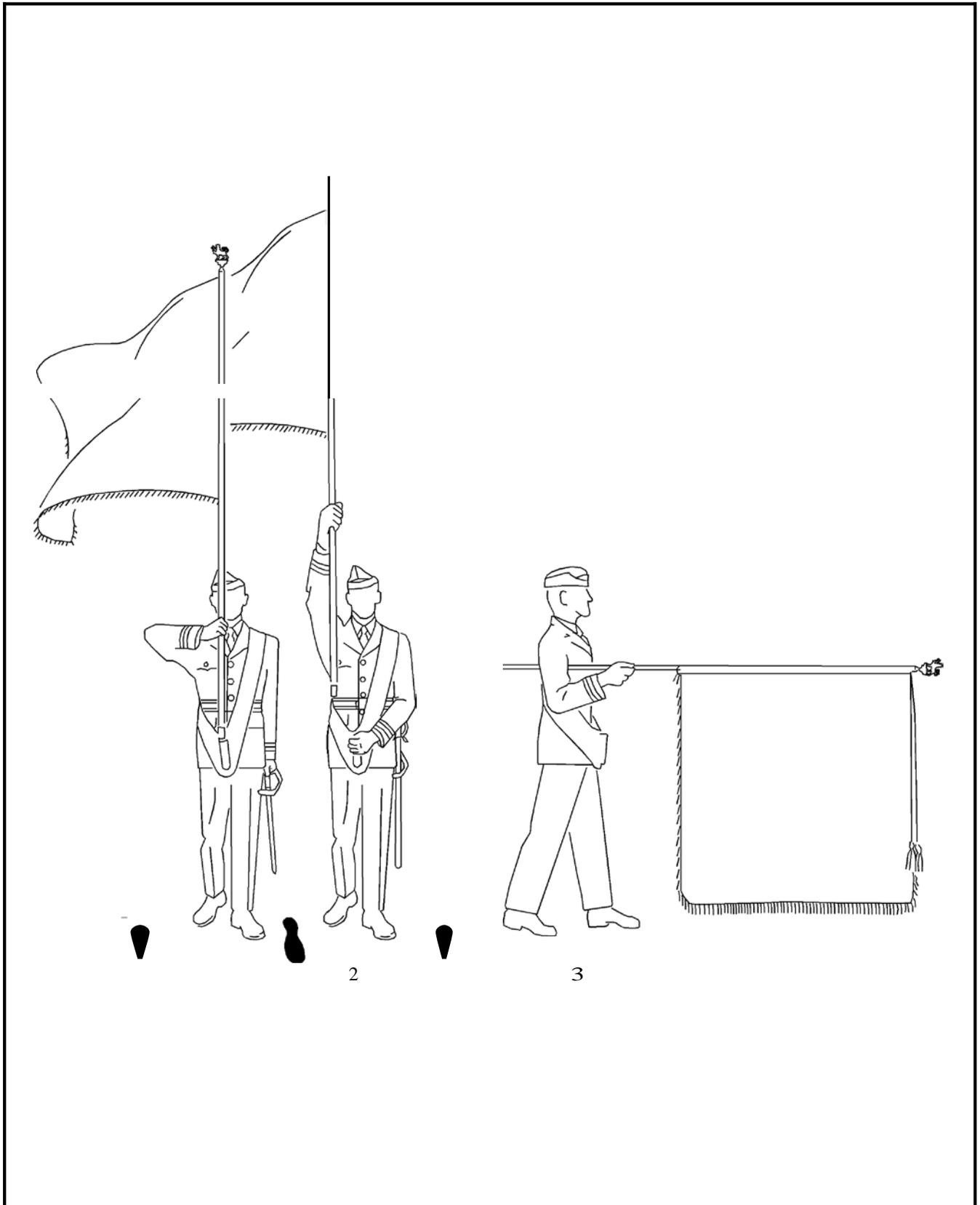


Figure 8-3-14 Dip from the Carry on the March

Figure 8-3-14 Salut avec le drapeau consacré en marchant de la position au port

65. On completion of the movement:
- a. the back of the right hand shall be towards the ground;
 - b. the right elbow shall be close to the side;
 - c. the Colour shall hang straight down;
 - d. the left arm shall be straight at the side; and
 - e. the head and eyes shall be straight to the front.

CARRY FROM THE DIP ON THE MARCH

66. On the command EYES – FRONT, on the next pace with the left foot:
- a. raise the Colour with the right hand, to the perpendicular position of the carry; and
 - b. simultaneously, bring the left hand to the socket to guide the base of the pike into the socket.
67. On the following pace with the left foot, the Colour shall be caught with the left hand, and the corner of the Colour shall be grasped with the right hand.
68. On the next pace with the left foot, cut the left hand to the side.
69. If the wind is strong, the Colour may be secured as noted in paragraph 45.

65. Après l'exécution du mouvement :
- a. le dos de la main droite est tourné vers le sol;
 - b. le coude droit est près du corps;
 - c. le drapeau consacré pend au-dessus du sol;
 - d. le bras gauche est immobile près du corps; et
 - e. la tête et les yeux sont dirigés droit vers l'avant.

POSITION AU PORT DEPUIS LE SALUT EN MARCHANT

66. Au commandement « FIXE », faire un autre pas puis, dès que le pied gauche touche le sol :
- a. relever le drapeau consacré de la main droite pour le ramener à la position au port; et
 - b. en même temps, utiliser la main gauche pour diriger la base de la hampe dans la douille.
67. Au pas suivant du pied gauche, ramener le drapeau consacré contre la hampe avec la main gauche et en saisir, en même temps, le coin inférieur avec la main droite.
68. Au pas suivant du pied gauche, ramener la main gauche près du corps.
69. En cas de vent fort, empoigner le drapeau consacré de la façon indiquée au paragraphe 45.

SECTION 4

REMOVING AND RETURNING THE COLOURS

GENERAL

1. When the Colours are removed and returned to the place where they are lodged, they shall be escorted by a Colour party.

REMOVING THE COLOURS

2. The procedure for removing Colours from the mess or other lodging shall be:

- a. the Colour bearers shall collect the Colours from their place of safekeeping, case them as necessary (see paragraph 3) within the lodging's shelter and wait for the arrival of the escort;
- b. the escort for the Colour shall be marched to the lodging, halted facing the place and bayonets shall be fixed;
- c. the Colour bearers shall leave the lodging and fall in, the Queen's Colour on the right; and
- d. under command of the senior Colour officer, the Colour party shall march to the parade ground, Colours cased at the slope.

3. If the lodging is next to or close by the parade ground, the Colours may be fallen in uncased. In this event:

- a. the senior member of the escort shall order PRESENT – ARMS as the Colours exit the lodging; and
- b. the senior Colour officer shall order SHOULDER – ARMS after the Colours have been fallen in.

SECTION 4

FAÇON DE PROCÉDER POUR ALLER
CHERCHER LES DRAPEAUX CONSACRÉS
ET POUR LES REMETTRE À LEUR PLACE

GÉNÉRALITÉS

1. Lorsqu'on va chercher ou qu'on replace les drapeaux consacrés à l'endroit où ils sont laissés en garde, il faut qu'ils soient escortés par une garde.

ALLER CHERCHER LES DRAPEAUX
CONSACRÉS

2. La marche à suivre pour aller chercher les drapeaux consacrés au mess ou à tout autre endroit où ils sont laissés en garde est la suivante :

- a. les porte-drapeaux consacrés retirent les drapeaux consacrés de l'endroit où ils sont laissés en garde, l'engainent au besoin (voir paragraphe 3) sur place et attendent l'arrivée de l'escorte;
- b. l'escorte se rend à l'endroit où les drapeaux consacrés sont laissés en garde, s'arrête face au dépôt et met la baïonnette au canon;
- c. les porte-drapeaux consacrés quittent l'endroit en question et vont rejoindre les rangs, le drapeau consacré de la Reine à droite; et
- d. la garde des drapeaux consacrés, commandée par le porte-drapeau principal, se rend au terrain de rassemblement, les drapeaux consacrés dans leurs étuis et portés à l'épaule.

3. Si l'endroit où ils sont laissés en garde se trouve à proximité du terrain de rassemblement, il n'est pas nécessaire de placer les drapeaux consacrés dans leurs étuis. Dans ce cas :

- a. l'officier le plus haut gradé de l'escorte donne le commandement « PRÉSENTEZ — ARMES » au moment où l'on sort les drapeaux consacrés du lieu où ils sont laissés en garde; et
- b. le porte-drapeau principal donne le commandement « À L'ÉPAULE — ARMES » une fois que la garde des drapeaux consacrés a rejoint les rangs.

RETURNING THE COLOURS

4. After the completion of the parade, when the Colours have been marched off and cased, the senior Colour officer shall march the Colour party to the place where they are to be lodged, with the Colours at the slope. The Colour officers shall enter and return the Colours for safe-keeping.

5. If the lodging is next to or close by the parade ground, they may be returned uncased. In this event:

- a. the senior Colour officer shall order the escort to PRESENT – ARMS; and
- b. the Colour officers shall carry the Colours into the lodging and, after they are in the place, the senior member of the escort shall order SHOULDER – ARMS.

6. Under the command of the senior member of the Colour escort, the escort shall then unfix bayonets and march off to the dismissal area.

REMETTRE LES DRAPEAUX CONSACRÉS À LEUR PLACE

4. Après la cérémonie, une fois que les drapeaux consacrés ne sont plus sur le terrain et qu'ils ont été replacés dans leurs étuis, le porte-drapeau principal, accompagné de la garde, ramène les drapeaux consacrés à l'endroit où ils sont laissés en garde, à la position à l'épaule. Les porte-drapeaux consacrés entrent et remettent les drapeaux consacrés en sûreté.

5. Si l'endroit où ils sont laissés en garde se trouve à proximité du terrain de rassemblement, il n'est pas nécessaire de remettre les drapeaux consacrés dans leurs étuis. Dans ce cas :

- a. le porte-drapeau principal donne à l'escorte le commandement « PRÉSENTEZ — ARMES »; et
- b. les porte-drapeaux consacrés remettent les drapeaux consacrés à leur place, puis l'officier le plus haut gradé de l'escorte donne le commandement « À L'ÉPAULE — ARMES ».

6. Au commandement donné par l'officier le plus haut gradé de l'escorte, les membres de l'escorte remettent leur baïonnette au fourreau et se rendent au lieu où ils doivent rompre les rangs.

SECTION 5

CASING AND UNCASING THE COLOURS

CASING THE COLOURS

1. After being marched off parade, unless the place for lodging is close-by, the Colour party moves to the side of the parade ground and takes up a position facing the flank of the unit. The Colour orderlies fall in side by side, three paces to the left of the Colour party.

2. The Colour officers come to the order and the senior orders CASE THE – COLOUR(S).

3. On this command, the Colour orderlies move to a position four paces in front of and facing their respective Colour, halt, salute, take one pace forward and raise their left forearm parallel to the ground, cupping the left hand.

4. The Colour officers lower the pikes, directly forward, to a horizontal position, as for the last movement of the dip on the march, bringing the crests to rest in the orderlies, cupped left hands (Figure 8-5-1).

5. The Colour officers, with the left hand, and the orderlies, with the right hand, grasp the bottom corner of the Colour nearest to them and together fold the bottom edge of the Colour over the pike, ensuring that the fringe also hangs over the pike. The above procedure is executed three times, ensuring that there are no creases and that the Colours are neatly rolled along the top of the pike. As the Colour is folded, successive folds are held in place by the right thumb of the Colour officer and the left thumb of the orderly. The orderlies then wrap the tasselled cords around the Colours three times along their width. The Colour officers grasp the ends of the cords and the Colour in their left hand.

SECTION 5

FAÇON D'ENGAINER ET DE DÉGAINER
LES DRAPEAUX CONSACRÉSFAÇON D'ENGAINER LES DRAPEAUX
CONSACRÉS

1. Si le lieu où sont laissés en garde les drapeaux consacrés n'est pas à proximité du terrain de rassemblement, la garde de drapeaux consacrés, après avoir quitté les rangs, se rend en bordure du terrain et se place face au flanc de l'unité. Les plantons rejoignent la garde et se rassemblent côte à côte à gauche de celle-ci, en laissant un intervalle de trois pas.

2. Les porte-drapeaux consacrés mettent les drapeaux consacrés au pied et le porte-drapeau principal donne le commandement « ENGAINEZ LE(S) DRAPEAU(X) — CONSACRÉ(S) ».

3. Dès que ce commandement est donné, les plantons vont se poster face à leur drapeau consacré respectif, à une distance de quatre pas, puis ils saluent, font un pas vers l'avant et relèvent l'avant-bras gauche de façon à ce qu'il soit parallèle au sol, la main ouverte.

4. Les porte-drapeaux consacrés abaissent la hampe de leur drapeau consacré droit devant eux, en position horizontale, comme pour le dernier mouvement du salut avec le drapeau en marchant, de façon à placer l'emblème héraldique dans la main gauche des plantons (figure 8-5-1).

5. Le porte-drapeau consacré, avec la main gauche, et le planton, avec la main droite, empoignent le drapeau consacré au coin inférieur le plus rapproché d'eux. Ils plient ensemble le drapeau consacré en ramenant la bordure inférieure par-dessus la hampe et en s'assurant que la frange pend aussi par-dessus la hampe. Ils répètent le même geste trois fois en veillant à éviter les faux plis et en s'assurant que le drapeau consacré est bien enroulé au sommet de la hampe. À mesure que les plis sont faits, le porte-drapeau consacré et le planton les maintiennent en place, le premier avec le pouce de la main droite et le deuxième avec le pouce de la main gauche. Le planton enroule ensuite le cordon à gland trois fois autour du drapeau consacré, de haut en bas, après quoi le porte-drapeau consacré prend l'extrémité du cordon ainsi que le drapeau consacré dans sa main gauche.

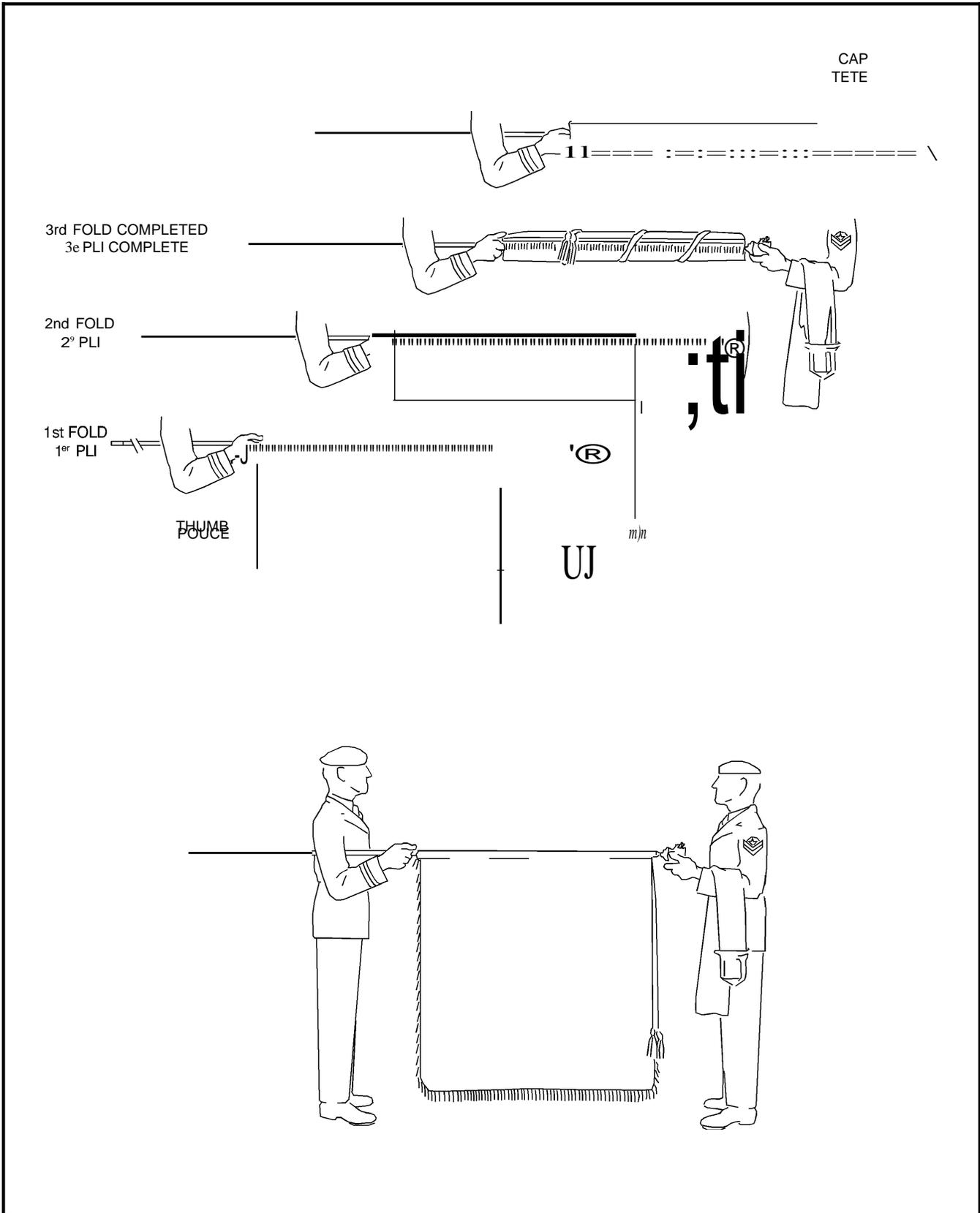


Figure 8-5-1 Casing and Uncasing the Colours
Figure 8-5-1 Fac;on d'engainer et de degainer les drapeaux consacres

6. The orderlies remove the cases from their left forearms and carefully slide them over the Colours. As the cases are slid to the bottom of the Colours, the Colour officers, with their left hand, assist in pulling the cases fully over the Colours. The officers then tie the laces while the orderlies steady the horizontal pikes. When finished, Colour officers then cut their left arms sharply to the side.

7. When the cases are in place, the orderlies resume their original position, cupping the caps in their left hand, and, upon a signal from the Colour officers, give the pikes an upward thrust with the left hand, assisting the officers to return the Colours to the order position. The orderlies cut their left arms smartly to the side.

8. The orderlies step back to their original position, salute, turn right and march off the parade ground.

9. The Colour party, under command of the senior Colour officer, returns the Colours to their lodging.

UNCASING THE COLOUR

10. On arrival at the parade ground, the Colour party positions itself on the nearest flank of the parade, the orderlies falling in three paces to the left of the Colour party.

11. The senior Colour officer, at the order position, commands UNCASE THE – COLOUR(S).

12. On this command, the Colour orderlies move to a position four paces in front of, and facing, their respective Colour. They halt, salute, take one pace forward and raise their left forearm parallel to the ground, cupping the left hand.

13. The Colour officers lower the pikes directly forward to a horizontal position, as for the last movement of the dip on the march. The caps are brought to rest in the cupped left hands of the orderlies.

6. Le planton prend alors l'étui qu'il tient sur son avant-bras gauche et il engaine soigneusement le drapeau consacré. Lorsque l'étui est glissé sur la partie inférieure du drapeau consacré, le porte-drapeau consacré aide le planton à le placer en le tirant bien à fond avec sa main gauche. Le porte-drapeau consacré attache ensuite les lacets pendant que le planton tient la hampe à l'horizontale. Cette opération terminée, le porte-drapeau consacré ramène vivement le bras gauche près du corps.

7. Une fois l'étui en place, le planton retourne à sa position initiale en tenant le bout de la hampe dans sa main gauche. Au signal donné par le porte-drapeau consacré, le planton relève la hampe de la main gauche pour faciliter le retour à la position au pied, après quoi il ramène vivement le bras gauche près du corps.

8. Le planton revient à sa position initiale, salue, tourne à droite et quitte le terrain de rassemblement.

9. La garde de drapeau consacré, commandée par le plus haut gradé du porte-drapeau principal, range ensuite les drapeaux consacrés au lieu où ils sont laissés en garde.

FAÇON DE DÉGAINER LE DRAPEAU CONSACRÉ

10. À son arrivée sur le terrain de rassemblement, la garde du drapeau consacré rejoint les rangs en prenant place sur le flanc le plus rapproché. Les plantons se tiennent à gauche de la garde, à une distance de trois pas.

11. Le porte-drapeau principal, à la position au pied, donne le commandement « DÉGAINÉZ LE(S) DRAPEAU(X) — CONSACRÉ(S) ».

12. Les plantons se placent alors devant leur drapeau consacré respectif, face au drapeau consacré et à quatre pas de celui-ci. Ils saluent, font un pas vers l'avant et relèvent l'avant-bras gauche de façon à ce qu'il soit parallèle au sol, la main ouverte.

13. Les porte-drapeaux consacrés abaissent les hampes des drapeaux consacrés droit devant eux, en position horizontale, comme pour le dernier mouvement du salut avec le drapeau en marchant, de façon à placer la coiffe de l'étui dans la main gauche des plantons.

14. The Colour officers untie the tapes of the case and grasp the Colours with their left hand inside the case. The orderlies carefully remove the cases and place them over their left forearm, the caps to the left.

15. The senior Colour officer shall then order COLOUR PARTY, TO THE COLOUR, PRESENT – ARMS.

16. The orderlies then unroll the cords, the Colour officers release the Colour and cut the left arms smartly to the side. The Colour orderlies then ensure that the Colours and cords hang correctly.

17. On a signal from the Colour officers, the orderlies give the pikes an upward thrust, assisting the officers to return the Colours to the order position. The orderlies then cut their arms smartly to the side.

18. The Colour officers dress the Colours to ensure that they are evenly distributed on both sides of the pike. The orderlies assist if required.

19. The orderlies step back to their original position, salute, turn right and march off the parade ground to a pre-designated location.

20. The senior Colour officer then shall order COLOUR PARTY, SHOULDER – ARMS.

14. Les porte-drapeaux consacrés dénouent les rubans de l'étui et saisissent le drapeau consacré avec la main gauche à l'intérieur de l'étui. Les plantons retirent l'étui avec soin et le posent sur leur avant-bras gauche, la coiffe vers la gauche.

15. Le porte-drapeau principal donne le commandement « GARDE, AU DRAPEAU CONSACRÉ PRÉSENTEZ — ARMES ».

16. Les plantons déroulent les cordons. Les porte-drapeaux consacrés lâchent les drapeaux consacrés et ramènent vivement le bras gauche près du corps. Les plantons s'assurent alors que les drapeaux consacrés et les cordons pendent correctement.

17. Au signal des porte-drapeaux consacrés, les plantons donnent une légère poussée sur les hampes pour aider les porte-drapeaux consacrés à reprendre la position au pied. Les plantons ramènent ensuite vivement les bras près du corps.

18. Les porte-drapeaux consacrés placent leur drapeau consacré en s'assurant qu'il se répartit également des deux côtés de la hampe. Les plantons aident les porte-drapeaux consacrés au besoin.

19. Les plantons reculent jusqu'à leur position initiale puis ils saluent, tournent à droite et quittent le terrain de rassemblement.

20. Le porte-drapeau principal donne ensuite le commandement « GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, À L'ÉPAULE — ARMES ».

SECTION 6

MARCHING ON AND OFF THE COLOUR

MARCHING ON THE COLOUR

1. Colours shall be held at the carry while being marched on and off parade.
2. On the command MARCH ON THE COLOUR(S), given by the parade commander, the following shall take place:
 - a. the senior Colour officer shall order the cautionary COLOUR PARTY;
 - b. the parade commander shall order TO THE COLOUR(S), PRESENT – ARMS; and
 - c. the senior Colour officer shall order BY THE RIGHT (CENTRE), QUICK – MARCH. If a band is on parade, it shall play appropriate music.
3. The Colour party shall march to its position by a series of forms (Figure 8-6-1). Upon halting in its parade position, the senior Colour officer orders COLOUR PARTY, TO THE COLOUR(S), PRESENT – ARMS.
4. Once the Colour escort is at the present, the parade commander orders SHOULDER – ARMS, and the parade, now including the Colour party, shoulders arms.
5. Until it is ordered off at the conclusion of the parade, the Colour party shall act normally on the parade commander's command, except in the following circumstances:
 - a. During an inspection, the Colour shall be held in the carry position.

SECTION 6

FAÇON DE FAIRE AVANCER ET DE RETIRER LE DRAPEAU CONSACRÉ

FAÇON DE FAIRE AVANCER LE DRAPEAU CONSACRÉ

1. Pour faire avancer ou retirer le drapeau consacré lors des rassemblements, le porte-drapeau consacré adopte la position au port.
2. Le commandant du rassemblement donne le commandement « FAITES AVANCER LE(S) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S) », après quoi :
 - a. le porte-drapeau principal donne le commandement d'avertissement « GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ »;
 - b. le commandant du rassemblement donne le commandement « AU(X) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), PRÉSENTEZ — ARMES »; et
 - c. le porte-drapeau principal donne le commandement « PAR LA DROITE (LE CENTRE), PAS CADENCÉ — MARCHÉ ». S'il y a une musique, celle-ci joue des pièces de circonstance.
3. La garde du drapeau consacré prend position en effectuant une série de conversions (figure 8-6-1). Une fois qu'elle a pris place dans les rangs, le porte-drapeau principal donne le commandement « GARDE, AU(X) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), PRÉSENTEZ — ARMES ».
4. Une fois que l'escorte du drapeau consacré a adopté la position présentez armes, le commandant du rassemblement donne le commandement « À L'ÉPAULE — ARMES » et toutes les troupes, y compris la garde, se mettent en position à l'épaule armes.
5. Tant qu'elle n'a pas reçu l'ordre de quitter les rangs, à la fin du rassemblement, la garde du drapeau consacré agit normalement sous le commandement du commandant du rassemblement, sauf dans les circonstances suivantes :
 - a. Durant une revue, le porte-drapeau consacré garde la position au port.

b. When required to move to a flank independently, the Colour party shall do so under command of its senior Colour officer by executing forms at the halt or on the march.

b. Lorsque la garde doit se déplacer seule vers un flanc, elle le fait sous les ordres du porte-drapeau principal, en effectuant une série de conversions, soit à la halte, soit en marchant.

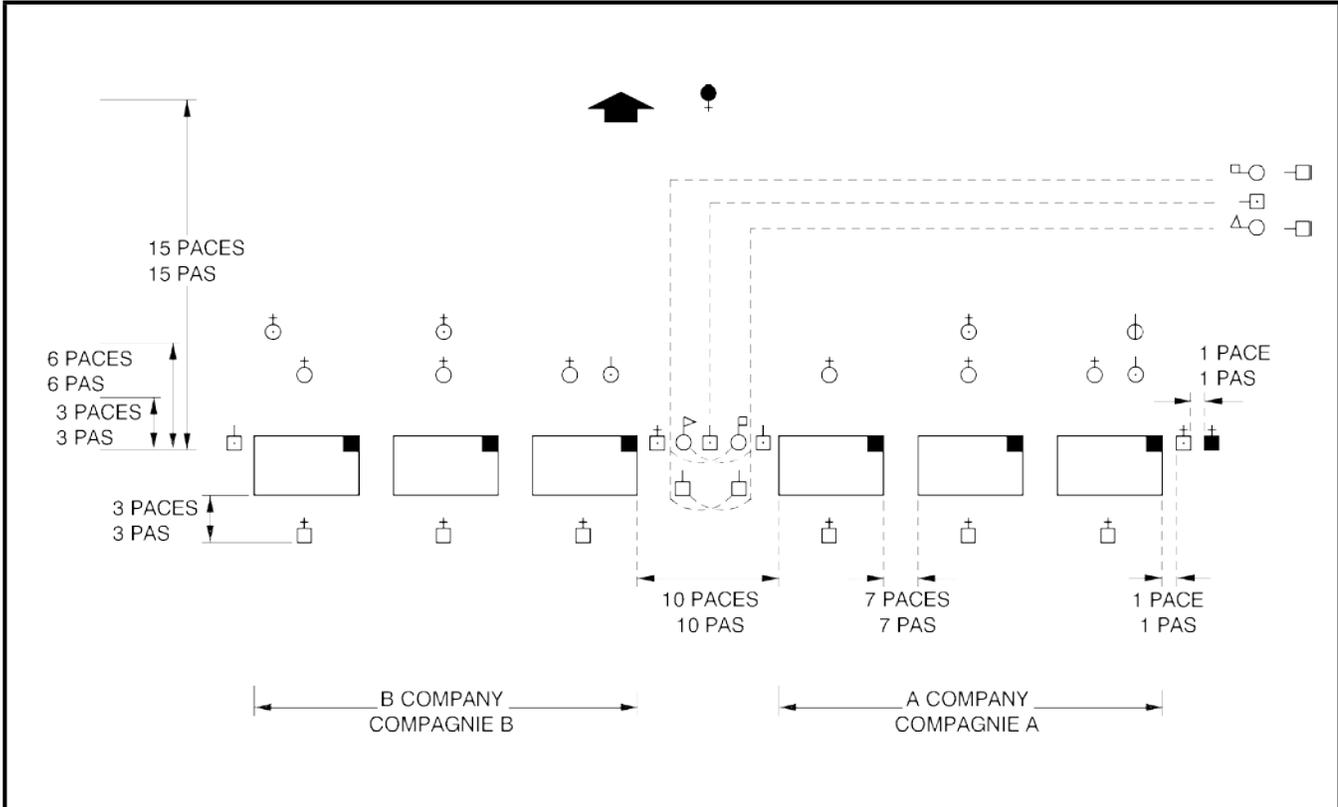


Figure 8-6-1 Marching on and off the Colour (Battalion in Line)

Figure 8-6-1 Façon de faire avancer et de retirer le drapeau consacré (bataillon en ligne)

MARCHING OFF THE COLOUR

FAÇON DE RETIRER LE DRAPEAU CONSACRÉ

6. On the conclusion of the parade, the parade commander shall order MARCH OFF THE – COLOUR(S).

6. Une fois la cérémonie terminée, le commandant du rassemblement donne le commandement « RETIREZ LE(S) DRAPEAU(X) — CONSACRÉ(S) ».

7. The senior Colour officer shall order the cautionary COLOUR PARTY.

7. Le porte-drapeau principal donne le commandement d'avertissement « GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ ».

8. The parade commander shall order TO THE COLOUR(S), PRESENT – ARMS.

8. Le commandant du rassemblement donne le commandement « AU(X) DRAPEAU(X) CONSACRÉ(S), PRÉSENTEZ — ARMES ».

9. The senior Colour officer shall order BY THE RIGHT (CENTRE), QUICK – MARCH. If a band is present, it shall play appropriate music.

9. Le porte-drapeau principal donne le commandement « PAR LA DROITE (LE CENTRE), PAS CADENCÉ — MARCHÉ ». S'il y a une musique, celle-ci joue des pièces de circonstance.

10. The Colour party, by forming, shall march off the parade ground to the left or right flank (Figure 8-6-1).

10. La garde du drapeau consacré quitte le terrain de rassemblement par le flanc gauche ou le flanc droit en effectuant une série de conversions (figure 8-6-1).

SECTION 7

POSITION OF COLOURS ON PARADE

BATTALION PARADE

1. The Colours shall be positioned in the centre of the battalion as described below. If the battalion has an odd number of companies on parade, the Colours shall be positioned in the first interval between companies toward the honour side of the battalion's centre, i.e., to the right in line and mass, and to the front in column of companies.

2. Battalion in Line. The Colours shall be positioned between the two centre companies as follows:

- a. One Colour. The Colour officer is positioned in line with the front rank and the escort in line with the rear rank.
- b. Two Colours. The Colour officers and Colour warrant officer are positioned in line with the front rank and the sergeants in line with the rear rank (Figure 8-6-1).

3. Battalion Retired. If the battalion is ordered to retire, the Colour party will turn about, but will remain steady in its original alignment.

4. Battalion in Column of Route/Column of Threes. The Colours shall be positioned between the two centre companies as follows:

- a. One Colour. The Colour officer covers off the centre file of the battalion and the Colour escorts cover off the flank files.
- b. Two Colours. The Colour officers and the Colour escorts cover off the flank files of the battalion and the warrant officer covers off the centre file.

SECTION 7

POSITION DES DRAPEAUX CONSACRÉS
DANS LES RASSEMBLEMENTS

RASSEMBLEMENT DE BATAILLON

1. Les drapeaux consacrés prennent place au centre du bataillon de la façon décrite ci-après. Si les compagnies du bataillon sont en nombre impair, les drapeaux consacrés prennent place entre deux compagnies, le plus près possible du centre du bataillon, du côté de la place d'honneur, c'est-à-dire vers la droite si le bataillon est formé en ligne ou en masse et vers l'avant si le bataillon est rassemblé en colonne de compagnies.

2. Bataillon en ligne. Les drapeaux consacrés prennent place entre les deux compagnies du centre comme suit :

- a. Un seul drapeau consacré. Le portedrapeau consacré se place dans la ligne du rang avant et l'escorte, dans la ligne du rang arrière.
- b. Deux drapeaux consacrés. Les portedrapeaux consacrés et l'adjudant de la garde se placent dans la ligne du rang avant tandis que les sergents se placent dans la ligne du rang arrière (figure 8-6-1).

3. Bataillon faisant mouvement vers l'arrière. Si le bataillon reçoit l'ordre de faire mouvement vers l'arrière, la garde fait demi-tour mais ses membres demeurent à leur position respective.

4. Bataillon en colonne de route ou en colonne par trois. Les drapeaux consacrés prennent place entre les deux compagnies du centre, comme suit :

- a. Un seul drapeau consacré. Le portedrapeau consacré couvre la file du centre du bataillon tandis que les membres de l'escorte couvrent les files situées sur les flancs.
- b. Deux drapeaux consacrés. Les portedrapeaux consacrés et les membres de l'escorte couvrent les files des flancs du bataillon tandis que l'adjudant couvre la file du centre.

5. Battalion in (Close) Column of Companies. The Colour party shall be positioned between the centre companies, in rear of the company to its front, and when marching past, the following positioning will be observed:

- a. One Colour. Alignment shall be with the supernumerary rank of the company in front.
- b. Two Colours. The two sergeants shall take post by moving up on the right and left of the Colours respectively, the whole party being aligned with the supernumerary rank of the company in front (Figure 8-7-1).

6. Battalion in Mass. The Colour party shall be positioned between the two centre companies as follows:

- a. One Colour. The Colour officer is positioned in line with the front rank of the leading platoons and the escorts in line with the rear rank of these same platoons.
- b. Two Colours. The Colour officers and the Colour warrant officer are positioned in line with the front rank of the leading platoons and the sergeants in line with the rear rank of these same platoons (Figure 8-7-2).

7. Review Order. The Colour bearers shall advance as noted in Chapter 9, Section 2, paragraph 13 when ordered to take post in review order.

GUARDS OF HONOUR

8. When paraded with a guard of honour, Colours shall be positioned in review order prior to the arrival of the dignitary for whom the guard is being mounted.

9. When flags are paraded with a guard of honour, they maintain position and are not advanced in review order (see also Chapter 9, Section 2, paragraph 13).

5. Bataillon en colonne (serrée) de compagnies. La garde prend place entre les compagnies du centre, derrière la compagnie qui se trouve au premier rang et, au moment du défilé, ses membres se placent comme suit :

- a. Un seul drapeau consacré. La garde s'aligne sur le rang surnuméraire de la compagnie qui la précède.
- b. Deux drapeaux consacrés. Les deux sergents prennent place respectivement à la droite et à la gauche des drapeaux consacrés, l'ensemble de la garde s'alignant sur le rang surnuméraire de la compagnie qui la précède (figure 8-7-1).

6. Bataillon en masse. La garde prend place entre les deux compagnies du centre, comme suit :

- a. Un seul drapeau consacré. Le porte-drapeau consacré se place dans la ligne du rang avant des pelotons de tête et les escortes, dans la ligne du rang arrière de ces mêmes pelotons.
- b. Deux drapeaux consacrés. Les porte-drapeaux consacrés et l'adjudant de la garde se placent dans la ligne du rang avant des pelotons de tête et les sergents, dans la ligne du rang arrière de ces mêmes pelotons (figure 8-7-2).

7. Ordre de revue. Lorsque les porte-drapeaux consacrés reçoivent l'ordre de se placer en ordre de revue, ils avancent de la façon indiquée au paragraphe 13 de la section 2 du chapitre 9.

GARDES D'HONNEUR

8. Lorsque les drapeaux consacrés font partie d'une garde d'honneur, ils prennent place en ordre de revue avant l'arrivée du dignitaire à qui est destinée la garde d'honneur.

9. Lorsque des drapeaux font partie d'une garde d'honneur, ils conservent les positions indiquées, sans avancer en ordre de revue (voir aussi le paragraphe 13 de la section 2 du chapitre 9).

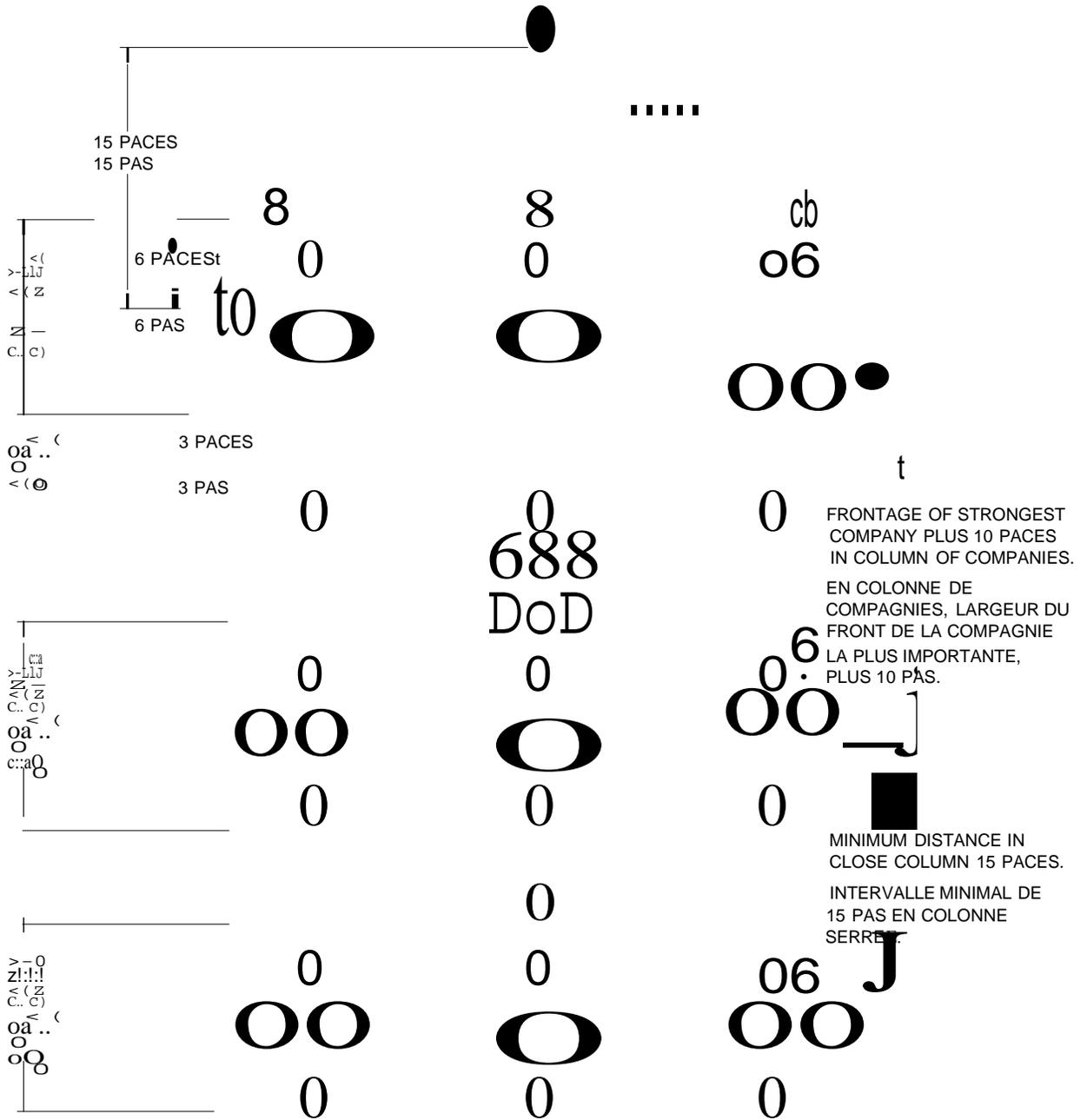
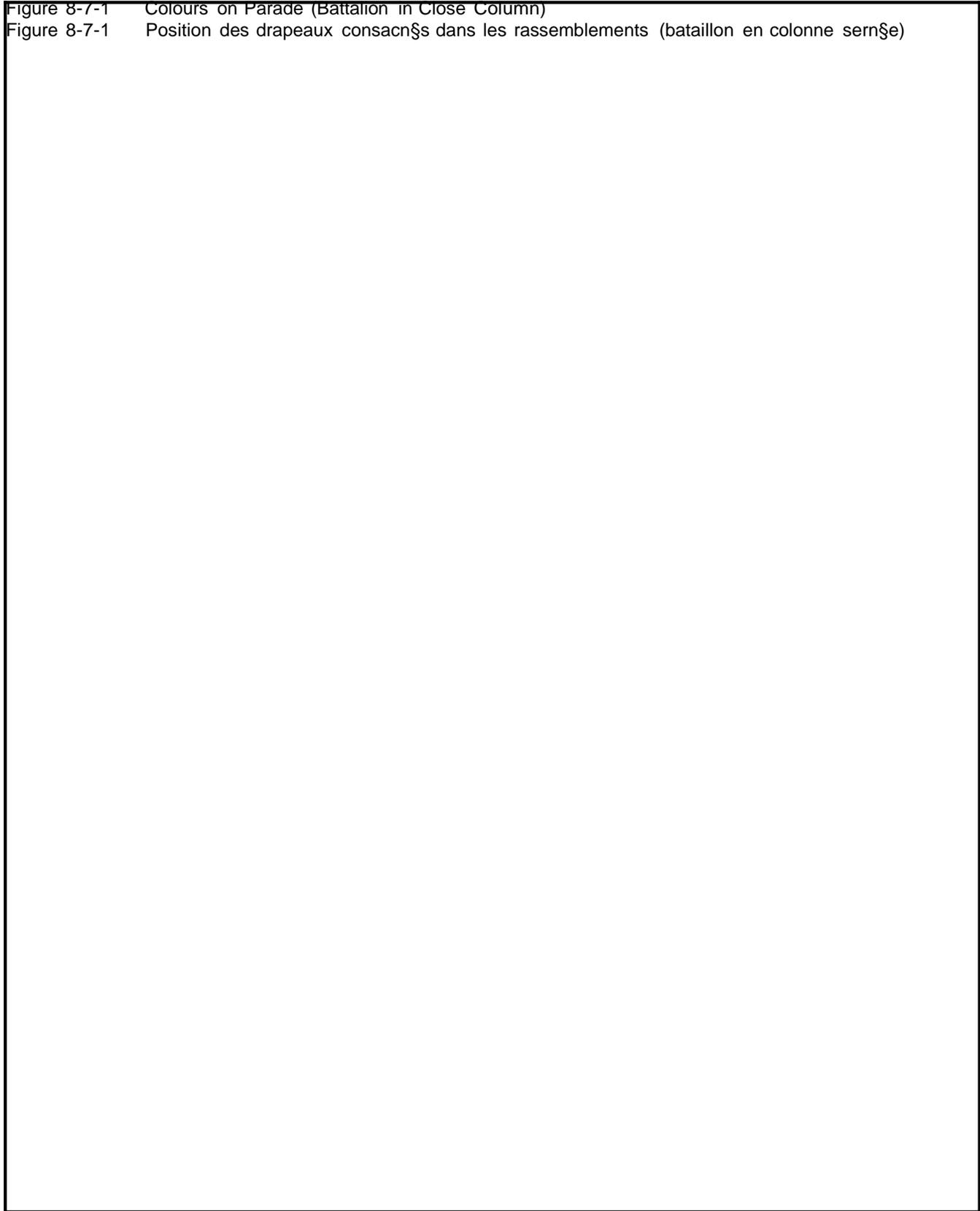


Figure 8-7-1 Colours on Parade (Battalion in Close Column)

Figure 8-7-1 Position des drapeaux consacrés dans les rassemblements (bataillon en colonne serrée)



15 PACES
15 PAS

6 PACES
6 PAS

3 PACES/PAS

3 PACES
3 PAS

3 PACES
3 PAS

3 PACES/PAS ±

10 PAS

10 PAS

10 PAS

COMPANY
COMPAGNIE

COMPANY
COMPAGNIE

COMPANY
COMPAGNIE B

COMPANY
COMPAGNIE A

MI:::J12 PACES
PL FRONTAGE PLUS
7 PACES
* MINIMUM DE 12 PAS
FRONT DE PELOTON

MI:::J12 PACES
PL FRONTAGE PLUS
7 PACES
* MINIMUM DE 12 PAS
FRONT DE PELOTON
PLUS 7 PAS

Figure 8-7-2 Position Colours on Parade (Battalion in Mass)

Figure 8-7-2 Position des drapeaux onsnçs dans les rassemblements (bataillon en masse)